

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

Titre du Projet :

**PROGRAMME D'APPUI A L'EMERGENCE
D'UN SECTEUR FINANCIER INCLUSIF EN RCA (PAE/SFI)**

Brève description

Après plus d'une décennie d'instabilité politique et sociale, depuis mars 2003, la RCA a retrouvé une certaine stabilité et, à la suite des élections démocratiques tenues en mars 2005, le pays affiche la volonté de relancer le processus de développement et de paix.

Le secteur de la Microfinance, qui pourrait contribuer à ce processus, demeure encore dans un état très embryonnaire. Aujourd'hui, les besoins en services de microfinance de la majorité de la population centrafricaine, surtout en milieu rural, restent non satisfaits. C'est ainsi que le PNUD a eu à financer un projet "Assistance préparatoire d'appui au secteur de la microfinance en RCA", couvrant la période 2005-2006. Pour aller plus loin, le PNUD, le FENU, le Gouvernement Centrafricain et les différents acteurs du secteur de la Microfinance souhaitent à présent, conduire un Programme d'Appui à l'Emergence d'un Secteur Financier Inclusif en RCA. Ce Programme va participer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le présent Programme a comme objectif global de contribuer à l'amélioration, de manière durable, de la situation socio-économique des populations de la RCA à travers une offre viable et pérenne de produits et de services financiers.

Cet objectif qui sera atteint grâce à des Etablissements de Microfinance viables et intégrés dans le marché financier national et sous régional, passera par la réalisation des axes suivants:(i) améliorer l'environnement et le cadre institutionnel du secteur financier (ii) favoriser et accroître l'accès à des services financiers aux pauvres et aux populations à faibles revenus et (iii) rechercher des partenariats et des collaborations avec des entités et organisations intervenant dans le secteur financier.

D'une durée de quatre (4) ans pour un montant de 4 millions de dollars américains, le PAE/SFI est conjointement financé par le PNUD (1,6 million de dollars américains), le FENU (1,2 million de dollars américains), le reste soit 1,2 million de dollars américains étant à mobiliser. Le financement du programme reste donc ouvert aux autres bailleurs de fonds intéressés par le secteur de la Microfinance en République Centrafricaine. D'ores et déjà le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) met à la disposition du secteur 100 000 dollars américains.

Effet de l'UNDAF et indicateur

1. D'ici 2011, les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix, de sécurité et de prospérité économique où les droits humains sont respectés. Elles participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la paix.
2. D'ici 2011, la tendance à la dégradation des indicateurs sociaux de base est inversée, la pauvreté est réduite, et le pays s'est engagé dans un processus de développement durable avec une pleine participation communautaire.

Lien avec les lignes de service du MYFF

Objectif 1 du MYFF : Atteindre les OMD et réduire la pauvreté humaine

Service line 1.3: Inclusive financial sectors with sustainable microfinance fully integrated

Produits escomptés/cibles annuelles

1. Le cadre Institutionnel du secteur financier (Comité National, Cellule de Microfinance et Association Professionnelle des EMF) est renforcé et opérationnel.
2. L'accès des pauvres et des populations à faibles revenus à des services financiers est favorisé et accru.
3. La mise en place de partenariats et de collaborations avec les acteurs du secteur est effective et la Cellule de Gestion du Programme est opérationnelle.

Agence d'exécution: PNUD et FENU
Agence de mise en œuvre : Cellule de Gestion du Programme

Période du programme: 2007 - 2010
Composante du programme: Pauvreté
Titre du projet : Programme d'Appui à l'Emergence d'un Secteur Financier Inclusif en RCA (PAE/SFI)
Numéro du projet: _____
Durée du projet: 4 ans
Modalité d'exécution: Exécution Direct (DEX)

Budget total:	USD 4 000 000
Ressources allouées:	
• PNUD:	USD 1 600 000
- TRAC :	USD 1 500 000
- AGFUND :	USD 100 000
• FENU:	USD 1 200 000
• Gouvernement:	Contribution en nature
Ressources à mobiliser:	USD 1 200 000

Approuvé par :

Gouvernement :

Nicolas NGANZE DOUKOU,
 Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances
 et du Budget, Bangui.



15 MAI 2007

Date : _____

Pour le Ministre de l'Economie, du Plan et de
 la Coopération Internationale, en mission
 Nicolas NGANZE DOUKOU,
 Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances
 et du Budget, Bangui.



15 MAI 2007

Date : _____

PNUD :

Toby LANZER,
 Représentant Résident du PNUD, Bangui.



15 MAI 2007

Date : _____

FENU :

Richard Weingarten
 Secrétaire Exécutif du FENU, New York.



15 MAI 2007

Date : _____

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AIM	Année International du Microcrédit
APEMF	Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BICA	Banque Internationale pour le Centrafrique
BPMC	Banque Populaire Maroc- Centrafricaine
CBCA	Commerciale Bank Centrafrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CGAP	Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres
CGP	Comité de Gestion Programme
CIP	Comité d'Investissement du Programme
CMCA	Crédit Mutuel de Centrafrique
CMF	Cellule de Microfinance
CNMF	Comité Nationale de Microfinance
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
ECVR	Enquête sur les Conditions de vie des ménages ruraux
ECVU	Enquête sur les Conditions de vie des ménages urbain
EDOSMF	Etude Diagnostic sur l'Offre et la Demande en Microfinance
EMF	Etablissements de Microfinance
FAI	Fonds d'Appui Institutionnel
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FRG	Fonds de Refinancement et de Garantie
GTZ	Coopération Technique Allemande
IDH	Indice de Développement Humain
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPR	Organisations des Producteurs Ruraux
PAE/SFI	Programme d'Appui à l'Emergence d'un Secteur Financier Inclusif
PASMF	Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
SIG	Système d'Informations de Gestion
UCACEC	Union Centrafricaine des Caisses d'Epargne et de Crédit

SOMMAIRE

SECTION I- ANALYSE DE LA SITUATION	5
A. CONTEXTE GENERAL.....	5
B. CARACTERISTIQUES DU SECTEUR FINANCIER.....	5
C. LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN RCA.....	6
D. CADRE LEGAL, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL.....	7
E. DEMANDE DE PRODUITS ET DE SERVICES DE MICROFINANCE.....	8
F. L'OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES DE MICROFINANCE.....	10
i. <i>Les mécanismes formels</i>	11
ii. <i>Les mécanismes informels</i>	11
G. APPUIS DU PNUD/FENU AU SECTEUR ET INITIATIVES D'AUTRES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT.....	11
i. <i>Les appuis du PNUD/FENU</i>	11
ii. <i>Les initiatives des autres partenaires au développement</i>	12
H. SECTEUR DE LA MICROFINANCE : FORCES, CONTRAINTES, ATOUTS ET OPPORTUNITES.....	13
i. <i>Contraintes et Insuffisances du secteur</i>	13
ii. <i>Forces du secteur</i>	13
iii. <i>Atouts et opportunités du secteur</i>	14
iv. <i>Tableau synoptique du secteur : niveau Micro, Méso et Macro</i>	15
SECTION II- PROGRAMME D'APPUI A L'EMERGENCE D'UN SECTEUR FINANCIER INCLUSIF EN RCA PAE/SFI : OBJECTIFS, STRATEGIE ET RESULTATS ATTENDUS	17
A. OBJECTIFS.....	17
B. STRATEGIE.....	18
i. <i>Axes stratégiques</i>	18
ii. <i>Zones d'intervention</i>	18
iii. <i>Bénéficiaires</i>	18
iv. <i>Mécanismes financiers</i>	19
C. RESULTATS ATTENDUS.....	20
D. CADRE LOGIQUE & INDICATEURS DU PROGRAMME.....	23
E. BUDGET DU PROGRAMME.....	26
SECTION III- CADRE INSTITUTIONNEL ET RESPONSABILITES.....	30
A. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNEL.....	30
B. CONTRIBUTION ET ROLE DES DIFFERENTES PARTIES.....	31
C. MECANISMES DE SUIVI ET EVALUATION.....	32
D. CADRE JURIDIQUE.....	32
E. RISQUES ET MOYENS POUR LES MINORER.....	33
ANNEXE 1 : BILANS CONSOLIDES DE CMCA.....	34
ANNEXE 2 : DONNEES STATISTIQUES DE L'UCACEC AU 31/12/2006.....	35
ANNEXE 3 : TDR DE CONSEILLER TECHNIQUE RESIDENT.....	36
ANNEXE 4 : TDR DE L'EXPERT NATIONAL EN MICROFINANCE.....	38

SECTION I- ANALYSE DE LA SITUATION

A. Contexte général

1. D'une superficie de 622 984 Km² pour une population estimée en 2005 à 3.9 millions d'habitants, la République Centrafricaine a une densité moyenne de 6,3 habitants au Km². Le PIB par habitant est de 352,3 \$US. En 2005 le pays a été classé au 172^{ème} rang sur 177 pays, avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,353¹. Plus de 70% de la population Centrafricaine vit en dessous du seuil de pauvreté et plus de la moitié est extrêmement pauvre.
2. La RCA affiche un indice de pauvreté globale de 72% en milieu rural contre 69% en milieu urbain. La contribution de l'agriculture dans la composition du PIB est de 55,2% contre 20% et 24,8% respectivement pour l'industrie et les services².
3. La RCA est l'un des six pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) avec le Cameroun, le Gabon, le Tchad, le Congo et la Guinée Equatoriale.
4. Depuis quelques années, la RCA est sortie d'une décennie de crises politico-militaires qui ont profondément secoué le pays avec un lourd impact sur les activités économiques notamment le secteur industriel, les commerces et les investissements.

B. Caractéristiques du secteur financier

5. Le secteur financier est caractérisé par une faible couverture du pays se traduisant par un faible ratio guichet/habitant comparé aux autres pays de la zone CEMAC tels que le Cameroun, le Congo et la Guinée Equatoriale. L'offre du secteur bancaire ne touche donc qu'une faible proportion de la population. Des régions entières, notamment celles qui sont très éloignées de Bangui (l'Est et le Nord), sont de fait exclues du système financier national.
6. Plusieurs événements ont négativement influé sur le développement du secteur financier. Parmi ceux-ci on note l'insécurité qui a caractérisé le pays pendant une décennie et qui a affaibli la confiance de la population et son esprit d'entrepreneuriat, la persistance d'une faible culture de l'épargne, une pauvreté endémique qui est à la fois rurale et urbaine, un regroupement de structures dans les centres urbains particulièrement à Bangui, un tissu économique caractérisé par une quasi inexistence de micro, petites et moyennes entreprises, la faiblesse des infrastructures telles que les routes et les télécommunications etc.
7. Actuellement, le secteur financier en République Centrafricaine est organisé autour :
 - i. **du secteur bancaire** qui est faiblement développé avec seulement trois banques primaires qui sont la Banque Internationale pour le Centrafrique (BICA), la Commerciale Bank Centrafrique (CBCA), et la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC), et une banque d'émission qui est la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces établissements financiers sont implantés à Bangui et dans deux villes (Berberati et Bouar). Au 31 Décembre 2004, ce secteur comptait 35 000 clients, 34 milliards de Fcfa de dépôts et 56 milliards de crédit.
 - ii. **du secteur des assurances** qui, pareillement au secteur bancaire, est lui aussi très faiblement développé ;
 - iii. **du secteur de la microfinance** qui est dans une situation embryonnaire. Il existe en outre un secteur informel très dynamique avec comme principaux mécanismes les tontines et les activités de crédit des commerçants, ONG, églises etc.

¹ Source : Rapport Mondial sur le développement humain PNUD 2006

² Source : base de données "Rapport sur les perspectives du monde" FMI 2006

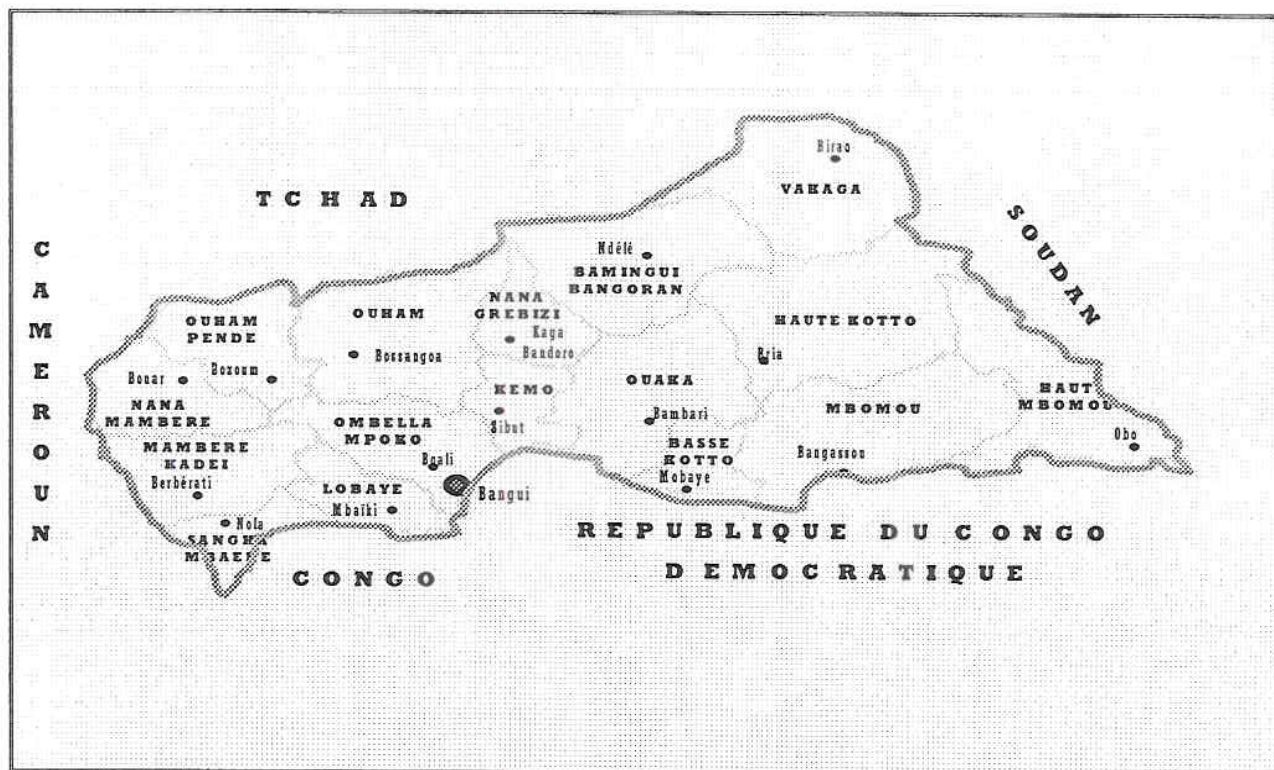
C. Le secteur de la Microfinance en RCA

8. Les premières initiatives de microfinance ont eu lieu dans les années 70 et revêtaient un aspect caritatif. Ce n'est qu'en 1994 qu'ont eu lieu les premières expériences structurées (formelles) de microfinance avec l'implantation des caisses du Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA).
9. Le début des années 2000 est marqué par une forte régression du secteur en raison des crises sociopolitiques et militaires répétées qui ont entraîné entre autres:
- l'arrêt d'expériences pourtant prometteuses à la fin des années 1990 (VITA, CAVEC) ;
 - la mise en veilleuse et l'extinction de programmes initiés par des ONG nationales ;
 - l'abandon de programmes de microfinance liés aux projets de développement suite au retrait d'un grand nombre de bailleurs de fonds tels que l'AFD, la Banque Mondiale, le GTZ...
10. Aujourd'hui, le marché est largement dominé par :
- le réseau CMCA (avec 7 caisses et 2 points de services à Bangui) qui, pour accélérer son autonomie financière s'est recentré à Bangui ;
 - le réseau UCACEC soutenu par le PNUD avec 14 caisses (5 à Bangui et 9 en Provinces) ;
 - des ONG peu professionnelles avec des opérations de microfinance représentant une proportion relativement marginale de leurs activités.
11. A fin 2006, le secteur de la Microfinance en RCA compte près de trente six (36) structures de base dont douze (12) agréées par les autorités de tutelle. La répartition du nombre de structures est la suivante :

	Typologie	Nombre de structures de base
<i>Structures Agréées</i>		
CMCA	Coopérative	7
UCACEC	Coopérative	5
	Sous -total (1)	12
<i>Structures non agréées</i>		
CMCA	Coopérative	2
UCACEC	Coopérative	9
ASPEC	Coopérative	01
CEC	Coopérative	01
CVECA (Cedifod)	Coopérative	01
CIFAD	Crédit Direct	01
CARSA	Coopérative	01
Projet BANGASSOU	Crédit Direct	06
CARITAS	Crédit Direct	01
Ambassades Chrétienne	Crédit Direct	01
	Sous-total (2)	24
	Total Général	36

Source : EDOSMF 2006

12. Il convient aussi de noter que les Etablissements de Microfinance (agréés ou non) sont exclusivement localisés sur l'axe Bangui – Bouar avec quelques structures non agréées à Bangassou et à Bossangoa.
13. Le graphique ci-après donne une cartographie des Etablissements de Microfinance en RCA et un aperçu des autres zones à très fortes potentialités mises en exergue par l'étude complémentaire commanditée par le PNUD et le FENU durant le dernier trimestre de 2006.



14. Au plan financier, le secteur de la microfinance affichait à fin 2006 un encours d'épargne de 3,520 millions de FCFA dont près de 97% pour le réseau CMCA. Sur la même période, l'encours de crédit du secteur était estimé à 1,128 millions de FCFA avec plus de 99% pour le réseau CMCA. Le tableau ci-après retrace les principales informations du CMCA et de l'UCACEC au 31 décembre 2006 :

	CMCA	%	UCACEC	%	TOTAL
Sociétaires	31 505	88,85%	3 955	11,15%	35 460
Encours épargne	3 438 078 370	97,67%	81 842 095	2,33%	3 519 920 465
Encours crédits	1 124 700 240	99,67%	3 675 190	0,33%	1 128 375 430

15. Le réseau UCACEC avait arrêté son activité crédit en 2005 pour se lancer dans la mise en place des outils de gestion mais surtout pour la sensibilisation et la collecte de l'épargne des membres grâce au produit "Kelemba". La production globale de crédit était de 13.842.100 F CFA en 2006 largement financée par la ligne de crédit de l'ONG Italienne Fondation Uno Raggio di Luce et ne concernait que quelques EMF basés à Bangui.

D. Cadre légal, réglementaire et institutionnel

16. La microfinance en RCA est régie par le dispositif légal et réglementaire comprenant :

- le Règlement CEMAC organisant l'activité de Microfinance, adopté par l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et entré en vigueur le 13 avril 2002 ;
- les Règlements COBAC qui ont fixé 21 normes prudentielles applicables dans le secteur de la Microfinance et qui sont entrées en vigueur depuis le 14 avril 2002 ;
- certains actes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), la loi sur l'usure et la loi sur le blanchiment d'argent.

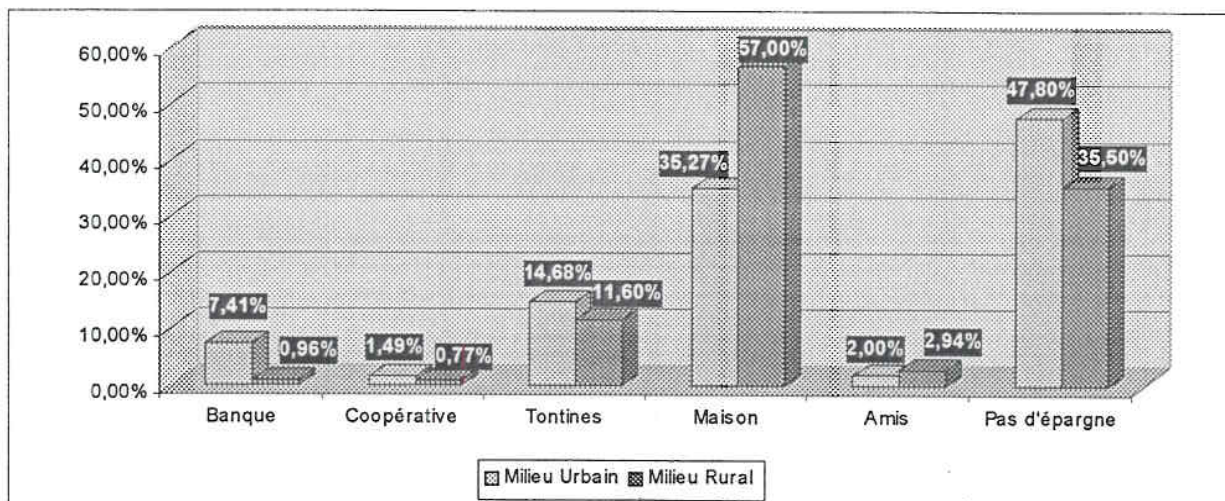
17. Pour les EMF en activité, deux phases transitoires ont été retenues par les autorités monétaires : une période transitoire de trois (3) ans pour l'application du Règlement CEMAC et une période de cinq (5) ans pour les Règlements COBAC. Pour les EMF créés après avril 2002, la nouvelle réglementation s'applique en totalité et sans délai. Le secteur est contrôlé et supervisé par la Cellule de Microfinance du Ministère des Finances et du Budget.
18. Pour les besoins de l'Année Internationale du Microcrédit (AIM), un comité préparatoire a été créé en novembre 2004 pour l'exécution des différentes activités prévues à cet effet. En vue de consolider les acquis du comité préparatoire, le gouvernement a créé le Comité National de Microfinance (CNMF) par arrêté N° 781 MFB/DIRCAB/DGT/DABIF du 21 décembre 2005. Le Comité National de Microfinance (CNMF) est un organe consultatif et d'orientation qui a pour mandat: **(i)** de formuler des propositions, recommandations et orientations stratégiques en vue de contribuer à l'élaboration et au suivi de la stratégie nationale de microfinance; **(ii)** d'encourager les échanges entre le Gouvernement et tous les acteurs du secteur en vue de promouvoir et de développer la microfinance, de garantir sa viabilité et de l'intégrer au système financier national; **(iii)** de mener toute action visant à une large information et sensibilisation des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le secteur sur le rôle et l'importance de la microfinance dans l'amélioration des conditions de vie de la population centrafricaine.
19. La Cellule de Microfinance de la République Centrafricaine a été créée par l'arrêté N°341/MEFBPCI/CAB/CCM/CMB du 16 octobre 2003 du Ministère des Finances et du Budget. L'arrêté N°782/MFB/DIRCAB/DGT/DABIF du 21 décembre 2005 portant renforcement de la cellule chargée de l'activité de Microfinance en RCA a structuré la cellule en (2) divisions qui sont sous la supervision du Directeur des Assurances, Banques et Institutions Financières. Il s'agit de la division de promotion, de réglementation et des agréments et de la division de suivi, d'évaluation et de contrôle.
20. Depuis 2006, une Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance (APEMF) a été créée autour des deux réseaux existants : le Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA) et l'Union Centrafricaine des Caisses d'Épargne et de Crédit (UCACEC).

E. Demande de produits et de services de Microfinance

21. La demande en produits et services microfinanciers en RCA était, jusqu'à une période récente, encore peu connue tant quantitativement que qualitativement. Les seules données disponibles étaient celles relatives à "l'Enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu rural et urbain" (ECVU/ECVR, 2003), menée avec l'appui du PNUD, et l'étude portant sur "l'Appui au renforcement des organisations professionnelles rurales" (TCP/CAF/2912) menée par la FAO en 2005. Au cours du mois de juillet 2006, une étude portant sur "la demande et l'offre de services microfinanciers en RCA" (EDOSMF 2006) a été menée par le PNUD auprès des opérateurs économiques (individus, micro, petites et moyennes entreprises, associations et groupements) dans 08 préfectures et à Bangui.
22. L'analyse de l'ensemble de ces données (ECVU/ECVR 2003, TCP/CAF/2912 et EDOSMF 2006) fait ressortir une forte demande en produits d'épargne et de crédit insatisfaite. De façon générale, les études ont montré que la demande en produits et services financiers concerne les domaines d'activités et objets suivants :
- activités productives ou génératrices de revenus avec spécifiquement des besoins en crédit à court et moyen terme ;
 - dépenses de consommation ou liées à des activités sociales ;
 - dépenses d'investissement (acquisition et/ou renouvellement de matériels de production en milieu rural) ;
 - sécurisation des dépôts.

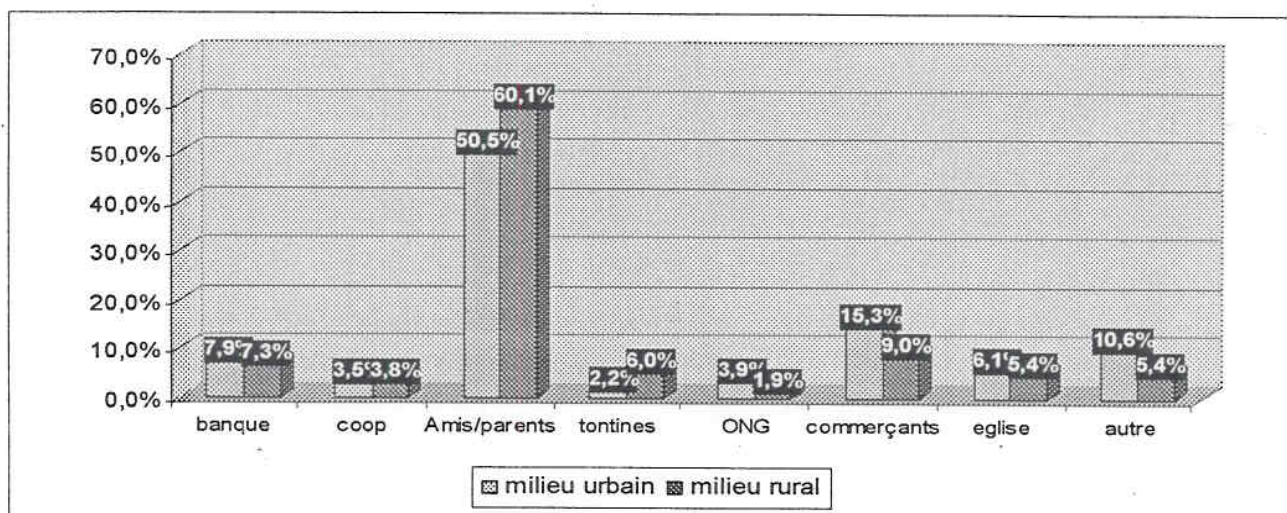
23. Il a été noté une forte demande en produits d'épargne avec comme motivation principale : **i)** faire face aux imprévus (71% en milieu urbain et 66.4% en milieu rural), **ii)** prévenir les problèmes de santé (39% en milieu urbain et 49% en milieu rural) et **iii)** réaliser des investissements (24% en milieu urbain et 13% en milieu rural).

L'étude ECVU/ECVR 2003 a montré que la thésaurisation est la pratique dominante avec 57% en milieu rural contre 35,27% en milieu urbain. Cependant, il convient aussi de noter qu'une très forte proportion de la population n'épargne pas et que les tontines occupent une place de choix dans la mentalité des centrafricains (15% en milieu urbain contre 12% en milieu rural).



24. La proportion des populations ayant demandé et reçu un crédit est faiblement liée au lieu de résidence avec des taux qui varient entre 14% (localités en zones rurales) et 21,5% (villes secondaires). Par contre, des différences plus notables sont observées si l'on considère la possibilité offerte aux populations d'exprimer et de soumettre une demande de crédit auprès d'une structure financière. C'est dans les localités rurales que l'on relève le plus grand pourcentage de la population qui n'a jamais soumis un dossier de crédit (environ 72%). Cette situation reflète largement la problématique liée à l'accès aux services financiers en milieu rural comme soulignée aussi dans le rapport de la FAO. Ce taux chute à 53% pour les habitants de Bangui où se concentrent la quasi-totalité des EMF, mais aussi les structures financières.

25. L'enquête ECVU/ECVR 2003 a montré l'importance de l'exclusion financière tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Comme le montre le tableau ci-après, les besoins en services financiers des populations trouvent satisfaction d'abord auprès des amis et parents avant le recours à des structures financières formelles ou semi formelles.



26. Le montant moyen des crédits déjà obtenus (ECVU/ECVR2003) est de 173 929 FCFA en milieu urbain et de 33.858 FCFA en milieu rural ; plus de la moitié de ces crédits (53% en milieu urbain et 64% en milieu rural) est inférieure à 10 000 FCFA.
27. La moyenne des crédits souhaités (ECVU/ECVR2003) en milieu urbain est de 1.270.000 FCFA contre 788.000 FCFA en milieu rural ; la moitié des centrafricains demande des crédits inférieurs à 100.000 FCFA. Selon l'enquête EDOSMF 2006, le crédit minimum demandé est d'environ 1,3 millions de FCFA et le maximum de 2,4 millions de FCFA sur une durée moyenne de 17 mois.
28. Les valeurs des crédits demandés (EDOSMF 2006) sont les suivantes :
- pour les femmes entre 253 000 FCFA et 294 000 FCFA ;
 - pour les hommes entre 662 000 FCFA et 1 042 000 FCFA ;
 - pour les Micro, Petites et Moyennes Entreprises entre 990 000 FCFA et 2 112 000 FCFA ;
 - pour les Organisations des Producteurs Ruraux (OPR) entre 2,8 et 3,7 millions de FCFA ;
 - et enfin pour les Organisation à Assise Communautaire entre 2,8 et 5,8 millions de FCFA.
29. Les demandes de crédits provenant des populations vivant en zones rurales, qui sont notamment caractérisées par des montants assez élevés et sur le moyen et long terme, ne peuvent être satisfaites actuellement par les EMF actifs dans le secteur. Le financement des besoins du milieu rural reste une problématique à résoudre pour un pays à vocation agricole tel que la RCA.
30. La demande potentielle de crédit est comprise, selon les hypothèses et les scénarios retenus par l'étude sur la demande et l'offre (EDOSMF 2006), entre 111.685.565.092 et 223.425.835.392 FCFA.
31. Les nouveaux besoins exprimés par les populations sont motivés d'une part par la dégradation des infrastructures sociales (spécialement dans le domaine de la santé) et de communication et d'autre part, par les risques inhérents à la détention d'argent liquide dans un environnement peu sécurisé, imposant des coûts supplémentaires à la mobilité des personnes, des biens et des services. Le transfert d'argent, le micro leasing et la micro assurance santé constituent de nouvelles demandes exprimées par les populations. Outre les demandes se rapportant directement aux produits et services financiers, les entités économiques ont exprimé des besoins de formation, d'encadrement et de suivi pour une meilleure appropriation des services de microfinance.

F. L'Offre de produits et de services de Microfinance

32. L'offre de services financiers par le secteur de la microfinance, à l'image de celle du secteur bancaire, est très étreinée et peu diversifiée. Elle est caractérisée par une situation de dualisme avec d'un côté, une offre formelle qui est essentiellement l'œuvre du réseau des caisses du Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA)³ et dans une moindre mesure du réseau de l'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit (UCACEC). D'autre part, il s'est développé une offre non formelle, de plus en plus importante, d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de projets à volet crédit.
33. On soulignera la place non négligeable qu'occupe l'offre traditionnelle (tontines, parents, commerçants...) très répandue mais peu documentée qui constitue une solution alternative dans un contexte économique difficile marqué par un manque d'innovation en matière de services financiers aux plus démunis. Selon l'ECVU/ECVR 2003, 17% des centrafricains en milieu urbain mobilisent leur épargne à travers les circuits informels (tontines, amis et parents) et ce taux chute à 13% en milieu rural. En 2006, l'EDOSMF montre un taux de participation aux tontines qui s'élève à 45% et atteint 70% auprès des femmes

³ Il est à noter que le Crédit Mutuel de Centrafrique a recentré toutes ses activités dans la ville de Bangui.

34. D'une manière générale, les produits et services offerts par les EMF et structures informelles sont peu variés. La quasi-totalité des EMF propose à leur clientèle de manière systématique des produits d'épargne et de crédit très classiques. Les EMF semblent manquer d'imagination et de moyens pour répondre efficacement aux besoins de la population en développant de nouveaux produits. Les structures de crédit direct, pour des raisons variables (manque d'expertise, philosophie de l'institution et manque d'infrastructures), ne lèvent pas encore l'épargne de la population.
35. La part de l'offre des EMF et des structures semi formelles (ONG et projet à volet crédit) par rapport à l'offre globale du secteur financier est de 4,7% en milieu rural contre 7,4% en milieu urbain. Ces chiffres confirment bien la faiblesse des interventions du secteur de la microfinance en zones rurales. Les données de l'EDOSMF 2006 et celles de l'ECVU/ECVR 2003 sur les raisons du faible accès au crédit placent l'éloignement et le manque d'information sur les EMF en tête des raisons invoquées.

i. Les mécanismes formels

36. L'offre formelle de produits et de services financiers aux populations à faibles revenus ou n'ayant pas accès au secteur bancaire est assurée essentiellement par le CMCA et dans une moindre mesure par l'UCACEC. Une étude récente sur l'offre et la demande de services financiers en RCA a montré que, sur l'ensemble des crédits reçus avant la conduite de l'enquête citée, environ 7% seulement sont octroyés par le secteur bancaire, avec cependant une légère différence entre le milieu urbain (7,9%) et le milieu rural (7,3%).

ii. Les mécanismes informels

37. Les financements informels (tontines, amis, parents, commerçants etc.) demeurent des sources importantes de crédit aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Les amis et parents sont, par contre, de grands pourvoyeurs de crédit en RCA. Cette source représente plus de 60% des crédits reçus en milieu rural et plus de 50% en milieu urbain. La part des crédits offerts par les commerçants, les églises et les usuriers reste encore importante : plus de 30% en milieu urbain et environ 21% en milieu rural.
38. Les tontines ne représentent que 2% des crédits reçus par les ménages urbains contre 6% en milieu rural. Cela est imputable au fait que ces sources de financement demeurent encore dans un état traditionnel et n'ont pas bénéficié des innovations constatées dans d'autres pays tels que le Cameroun ou le Bénin (tontines aux enchères, tontines avec caisses de prêts...).

G. Appuis du PNUD/FENU au secteur et initiatives d'autres partenaires au développement

i. Les appuis du PNUD/FENU

39. Avec le retrait de la quasi-totalité des bailleurs intervenant dans le secteur de la Microfinance en RCA, le PNUD/FENU intervient comme principal partenaire technique et financier. Les appuis du PNUD/FENU sur la période 2004 – mai 2005 ont porté entre autres sur :
- la réalisation d'une mission d'audit comptable et financier des caisses d'épargne et de crédit du PALCP et l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des dirigeants et du personnel technique (juillet/août 2004 – PNUD) ;
 - l'organisation d'un séminaire de formation sur les concepts de base et les principes de fonctionnement de la microfinance au profit des cadres de l'administration publique ayant en charge les activités de microfinance au sein de leurs départements (septembre 2004) ;

- l'organisation en novembre 2004, à l'occasion du lancement de l'Année Internationale du Microcrédit 2005, d'une semaine de sensibilisation, d'information et d'échange sur le Microcrédit et la microfinance avec la participation de tous les acteurs du secteur (Gouvernement, Agences du Système des Nations Unies (SNU), secteur bancaire, secteur privé, Université et Centres de recherche, EMF, population) ;
- la réalisation en mars 2005 d'une mission d'appui aux caisses d'épargne et de crédit du PALCP, pour la mise en œuvre des mesures de redressement proposées lors de la mission d'audit de juillet 2004.

40. A la demande du Gouvernement de la RCA, le PNUD a mis en place en 2005 un programme d'appui au secteur : c'est le Projet d'Appui au Secteur de la Microfinance en RCA (PASMf) – RCA. La durée de vie du programme était fixée à 12 mois (2005-2006) avec un budget estimé à USD 400.000 réparti comme suit :

- USD 108.700 pour le renforcement du cadre institutionnel chargé de la coordination, du suivi et du contrôle des activités de microfinance au niveau national ;
- USD 122.300 pour le renforcement des EMF du secteur pour développer une offre de produits et services financiers de proximité adaptés aux besoins des populations exclues du système bancaire classique, sur une base durable ;
- USD 25.000 pour l'élaboration d'une stratégie nationale de microfinance en RCA ;
- USD 144.000 pour l'appui conseil au PASMf.

41. Sur sollicitation du PNUD-Bangui, l'Unité Régionale de Microfinance pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre du FENU a effectué, en mai 2006, une mission qui a permis entre autres de :

- rendre opérationnelle la Cellule de Microfinance (CMF) du Ministère des Finances et du Budget ;
- redynamiser le Comité National de Microfinance (CNMF) ;
- mener un diagnostic sommaire des activités du réseau UCACEC ;
- apporter un appui pour relancer le processus d'actualisation de la stratégie nationale de microfinance.

ii. Les initiatives des autres partenaires au développement

42. L'UNICEF vient de finaliser des études de faisabilité en vue de mettre en place à court terme des actions pilote dans le domaine de la promotion des mutuelles de santé et de l'offre de produits de micro-assurance. Le lancement officiel de la phase test de ce programme est prévu à la fin du premier semestre 2007 pour Bangui.

43. La Délégation de la Commission Européenne en République Centrafricaine a financé un projet⁴ dont l'objectif principal était de soutenir le développement et la professionnalisation des EMF centrafricains (ONG et Caisses d'épargne et de crédit) et de former des formateurs nationaux. Ce projet est exécuté par PlaNet Finance.

44. La Délégation est entrain de mettre en œuvre des projets dans le domaine de la santé (9^{ème} FED) et des microréalisations qui pourraient développer des synergies importantes en vue de soutenir le secteur de la microfinance (renforcement des capacités des acteurs, promotion des mutuelles de santé etc.). Enfin l'appui au secteur de la microfinance pourra être un axe d'intervention dans le cadre du 10^{ème} FED.

⁴ Ce projet a été financé dans le cadre de la ligne budgétaire « Coopération Décentralisée » qui porte sur le renforcement des capacités des acteurs non étatiques.

45. L'ONG italienne « Un Raggio di Luce » a mis à la disposition du réseau de l'UCACEC une ligne de crédit (revolving fund) de 15.000 € en vue d'octroyer des microcrédits (entre 40 et 100 \$) en faveur des femmes démunies membres du réseau.
46. La Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale envisagent de mettre en œuvre des volets microcrédits en vue d'appuyer les communautés locales dans la promotion d'activités génératrices de revenus dans le cadre de leurs programmes d'urgence au pays.

H. Secteur de la Microfinance : forces, contraintes, atouts et opportunités

i. Contraintes et Insuffisances du secteur

47. Les principales contraintes du secteur de la microfinance ont été identifiées lors d'échanges et de débats organisés à Bangui, dans le cadre du lancement de "l'Année Internationale du Microcrédit 2005". Parmi ces contraintes on citera :
- **sur le plan géographique** : la RCA est un pays enclavé caractérisé par une très faible densité de la population. Cette faible densité de la population a un impact réel sur la taille critique nécessaire pour disposer d'un portefeuille crédit à même de permettre de couvrir toutes les charges d'exploitation et de capitaliser pour la croissance.
 - **Sur le plan sécuritaire, socio-économique et des infrastructures** : l'environnement sociopolitique caractérisé, depuis une décennie, par de nombreux soubresauts politico-militaires a eu des conséquences sur le secteur de la microfinance :
 - la réduction des opportunités économiques et d'investissement ;
 - l'affaiblissement de la capacité d'épargne de la population ;
 - l'aggravation du niveau de la pauvreté ;
 - le retrait de certains bailleurs ;
 - la perte de confiance et l'affaiblissement du "capital social" auprès de la population ;
 - la quasi-absence d'infrastructures de transport, de télécommunication...
 - **Sur le plan institutionnel et réglementaire** : malgré la volonté affichée du gouvernement de promouvoir un secteur de microfinance devant contribuer à la réduction de la pauvreté, on relève néanmoins l'absence d'une politique et d'une stratégie nationale de microfinance. Le manque de moyens de la cellule de suivi des établissements de microfinance constitue également une contrainte majeure pour le développement du secteur.
 - **Sur le plan de la mobilisation des ressources et des interventions des bailleurs de fonds** : l'insuffisance des ressources et l'absence de concertation entre les différents bailleurs sont des contraintes à lever pour un développement harmonieux du secteur.

ii. Forces du secteur

48. Malgré les problèmes rencontrés, le secteur de la microfinance présente un certain nombre de forces avec entre autres :
- la volonté des pouvoirs publics de considérer la microfinance comme une stratégie devant contribuer à la réduction de la pauvreté ;
 - la redynamisation du Comité National de Microfinance et le renforcement des capacités du personnel de la Cellule de Suivi des EMF ;
 - l'intérêt que certains partenaires au développement comme l'Union européenne, l'UNICEF, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale accordent au secteur de la Microfinance dans le cadre de leur futur programme d'intervention en RCA ;

- l'existence d'un noyau de systèmes microfinanciers autour du CMCA et de l'UCACEC ;
- la capacité de la population à s'adapter à des produits de crédit dont les taux d'intérêt pourraient permettre la viabilisation des EMF et donc, une offre pérenne de produits et services ;
- une diversité d'initiatives démontrant la volonté des EMF d'offrir des services adaptés aux besoins des populations démunies ;
- un intérêt du secteur bancaire pour développer des relations avec les EMF...

iii. Atouts et opportunités du secteur

49. Les atouts et les opportunités du secteur de la microfinance sont réels et comprennent les aspects non exhaustifs suivants :

- un document "Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté" (CSLP), qui prend en compte le secteur de la Microfinance, est en cours de rédaction par le gouvernement de la RCA avec l'appui des partenaires au développement ;
- les partenaires au développement sont disposés à soutenir des initiatives permettant le financement des activités des populations démunies, pour peu, qu'on leur garantisse la transparence et l'acheminement effectif des ressources aux groupes visés ;
- certains bailleurs de fonds (l'UE, la Banque Mondiale et la BAD par exemple) affichent une volonté réelle d'appuyer le secteur aux côtés du PNUD en privilégiant les zones rurales délaissées par les banques et par certains EMF ;
- il existe un Comité National de Microfinance qui a été mis en place par arrêté ministériel et dont les membres ont été élus et le règlement intérieur élaboré ;
- les principaux acteurs manifestent une volonté de concertation autour du Comité National de Microfinance.

50. Les responsables de banques classiques rencontrés lors de la mission de préparation du document de projet du PAE/SFI ont montré un intérêt réel pour accompagner le développement du secteur de la Microfinance en RCA. En effet, il est apparu que les établissements de Microfinance, en partenariat avec les banques classiques, pouvaient largement contribuer à rehausser le taux de bancarisation en Centrafrique. Les axes de coopération qui ont été dégagés portent entre autres sur :

- un partenariat avec des EMF performants pour les transferts d'argent sur toute l'étendue du territoire ;
- le refinancement des EMF ou la mise en place de fonds de garantie en créant un effet multiplicateur grâce aux ressources du PAE/SFI ;
- une possibilité d'utiliser les caisses des EMF en zones rurales comme points de service des banques pour des opérations particulières à la clientèle...

iv. Tableau synoptique du secteur : niveau Micro, Méso et Macro

	MICRO	MESO	MACRO
Besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du taux de pénétration des EMF surtout en milieu rural (taux de pénétration nationale de 0,87% et à plus de 95% pour Bangui) ; - Meilleure couverture des zones rurales : seuls 2 préfectures (Bangui et Ombella Mpoko) disposent d'EMF agréés sur 16 - Diversification des types de structures et mise en place de produits financiers adaptés en milieu rural et périurbain <ul style="list-style-type: none"> - Formalisation des Prestataires de Services Financiers (PSF) octroyant des crédits en marge de la réglementation - Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs ; - Renforcement des capacités financières des EMF ; - Sensibilisation de la population sur la culture de l'épargne et du remboursement du crédit ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalisation de l'Association Professionnelle des EMF ; - Appui pour la formalisation des EMF et leur adhésion à l'APEMF ; - Développement de l'infrastructure en appuyant les Prestataires de Service techniques (audit, formation, évaluation, système d'information de gestion...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de la réglementation supranationale sur la Microfinance auprès des acteurs du secteur ; - Finalisation et validation du document de Stratégie National élaboré en 1999 et non adopté par le Gouvernement ; - Opérationnalisation du Comité National de Microfinance (CNMF) et renforcer les capacités de ses membres ; - Appui à la Cellule de Microfinance pour une meilleure supervision et un suivi rapproché des activités des EMF ;
Acteurs présents	<ul style="list-style-type: none"> - CMCA - UCACEC - Huit (8) Prestataires de Services Financiers (PSF) non agréés par les autorités de tutelle ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Association Professionnelle des EMF avec deux membres (CMCA et UCACEC) - 3 Prestataires de Services Techniques (AZIMUT et CEDIFOD⁵, BADR⁶) 	<ul style="list-style-type: none"> - BEAC - Gouvernement - Comité National de Microfinance (CNMF) - Cellule de Microfinance (CMF)
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - CMCA : activités d'épargne, de crédit et de transfert à Bangui ; - UCACEC : Peu d'activités de crédit et promotion de l'épargne à Bangui et en zone rurale - Autres PSF : activités de crédit direct ; 	<ul style="list-style-type: none"> - L'APEMF n'a pas encore démarré ses activités ; - Prestataires Techniques : Peu d'activités de Formation, de sensibilisation et d'études en Microfinance eu égard à leur faible niveau d'expertise dans le domaine de la Microfinance ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place par arrêté ministériel en décembre 2005, le Comité National de Microfinance a pour mission de formuler des propositions, recommandations et orientations stratégiques pour le développement du secteur ; - La CMF suit les activités des EMF

	MICRO	MESO	MACRO
			(dans la limite de ses moyens) ;
GAP	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture par les EMF des 14 autres préfectures que compte le pays, au moins par 3 réseaux performants et viables ; - Augmenter le taux de pénétration des EMF en passant de 0,87% à 10% au moins à la fin du programme ; - En 2006, l'encours de crédit du secteur de la Microfinance était de moins de 1,5 milliards de F CFA alors que la demande globale exprimée par les populations se chiffre entre 11.1 et 223 milliards de F CFA 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de Prestataires de Services Techniques pour l'audit, la formation sur les meilleures pratiques en Microfinance et l'appui pour les systèmes d'information de gestion ; - Seuls deux EMF sont membres de l'APEMF ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas encore de Stratégie Nationale de Finance Inclusive ; - Les membres du Comité National de Microfinance ne disposent pas de connaissances approfondies en Microfinance et en finance inclusive ; - La Cellule de Microfinance est faiblement dotée en ressources humaines et matérielles ; - Les agents de la Cellule ne disposent pas d'expertise avérée pour la supervision du secteur ;
Rôle du PAE/SFI	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'installation et à l'extension des activités de trois réseaux d'EMF pour une couverture des zones rurales ; - Appui pour la diversification de l'offre et la fourniture de produits financiers adaptés ; - Renforcement des capacités du personnel technique et des administrateurs des EMF (pour les structures mutualistes) ; - Mise en place d'une ligne de refinancement et/ou de garantie pour résorber l'écart entre la demande en produits financiers des populations et l'offre des Prestataires de Services Financiers ; - Réduction du gap entre l'offre et la demande de produits et services financiers en RCA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités techniques des Prestataires de Services Techniques pour l'audit, la formation sur les meilleures pratiques en Microfinance et l'appui pour les systèmes d'information de gestion ; - Appui à l'APEMF pour l'élaboration de son plan d'affaire et son plan de formation mais aussi pour la promotion du secteur de la Microfinance en RCA ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au Comité National de Microfinance pour la finalisation et validation du document de Stratégie Nationale de Microfinance ; - Appui à la Cellule de Microfinance : renforcement des capacités techniques des agents, équipement de la Cellule et assainissement du secteur (formalisation des EMF non agréés en activité, diffusion de la réglementation...);

SECTION II- PROGRAMME D'APPUI A L'EMERGENCE D'UN SECTEUR FINANCIER INCLUSIF EN RCA PAE/SFI : OBJECTIFS, STRATEGIE ET RESULTATS ATTENDUS

A. Objectifs

51. Le Gouvernement Centrafricain, avec l'assistance technique et financière du PNUD/FENU et la participation des principaux acteurs du secteur, a souhaité disposer d'un Programme d'Appui à l'Emergence d'un Secteur Financier Inclusif (PAE/SFI). Un secteur financier inclusif se définit par un secteur offrant une large gamme de produits et de services financiers à toute la population bancable d'un pays. Il s'agit d'un secteur ouvert et accessible à tous.
52. La vision du PAE/SFI est de contribuer à la construction à l'horizon 2011 d'un secteur de la microfinance viable et pérenne. Ce secteur devra être intégré au secteur financier, avec des EMF de formes juridiques différentes proposant une gamme diversifiée de produits et de services adaptés aux pauvres et aux populations à faibles revenus. Il devra également être innovateur et assurer une couverture satisfaisante de la demande solvable de produits et services de microfinance sur l'ensemble du territoire et opérer dans un cadre politique, légal, réglementaire, fiscal adapté et favorable.
53. Le PAE/SFI sera doté de deux fonds opérationnels :
- **le Fonds d'Appui Institutionnel (FAI)** : pour assurer la couverture, sous forme de subventions, des besoins en appui institutionnel des acteurs du secteur ;
 - **le Fonds de Refinancement et de Garantie (FRG)** : pour l'octroi de prêts à des taux concessionnels et la mise en place de dépôts de garantie pour une couverture dégressive des risques dans le cadre du financement des EMF et autres prestataires financiers par les banques locales.
54. Le Programme aura comme objectif de développement de : "**contribuer à l'amélioration, de manière durable, de la situation socio économique des populations de la RCA, à travers une offre viable et pérenne de produits et services financiers**".
55. Les objectifs spécifiques immédiats sont :
- améliorer l'environnement et le cadre institutionnel du secteur financier par la diffusion et l'adoption des pratiques optimales au niveau des principaux acteurs (Gouvernement, Associations Professionnelles, EMF, Banques, Opérateurs Techniques et autres partenaires) ;
 - promouvoir un accès à des services financiers aux pauvres et aux populations à faibles revenus pour les aider à développer des activités génératrices de revenus, et appuyer le développement d'institutions financières viables ;
 - rechercher des partenariats et des collaborations avec des entités et organisations intervenant dans le secteur financier pour accélérer le processus de construction d'un secteur financier accessible à tous.
56. La mise en œuvre se fera à travers :
- l'assistance technique aux partenaires et aux principaux acteurs du secteur financier ;
 - les opérations constituées par le Fonds d'Appui Institutionnel (FAI) et le Fonds de Refinancement et de Garantie (FRG) ;
 - le développement de partenariats et de synergies entre les acteurs du secteur.

B. Stratégie

i. Axes stratégiques

57. La mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Émergence d'un Secteur Financier Inclusif en RCA (PAE/SFI) se fera à travers :

- un appui institutionnel au profit des acteurs du secteur pour l'adoption et l'application des pratiques optimales (best practices) en Microfinance par : (i) des programmes de renforcement des capacités des élus, personnel technique, des membres de la cellule de suivi des EMF, du comité national de Microfinance et de l'Association professionnelle sur des thèmes touchant la réglementation, la gestion des EMF... ; (ii) la mise en place de supports de gestion adéquats pour le reporting ; (iii) l'élaboration des plans d'affaires des EMF ; (iv) la mise en place de systèmes d'informations de gestion ; (v) le développement de nouveaux produits adaptés à la clientèle...
- le financement sous forme de subventions d'exploitation, d'investissement ou par la mise en place de lignes de crédit et/ou de fonds de garantie auprès des banques pour appuyer des EMF dont le potentiel de croissance est avéré et qui veulent s'implanter en zone rurale ; mais aussi pour accompagner la Cellule de Microfinance, le Comité National de Microfinance et l'Association Professionnelle ;
- la mise en place de cadres de concertation entre d'abord les partenaires au développement mais aussi entre ces derniers et les autres acteurs du secteur (Comité Nationale de Microfinance, Association Professionnelle des EMF, Association Professionnelle des Banques...) pour la construction d'un secteur financier inclusif.

ii. Zones d'intervention

58. L'objectif du Programme est d'intervenir sur toute l'étendue du territoire centrafricain. Cependant, dans cette première phase, les zones qui seront retenues devront répondre aux critères suivants :

- l'existence d'initiatives dans le domaine de la microfinance qui méritent d'être appuyées et consolidées ;
- la possibilité de développer des synergies avec d'autres projets (santé, éducation, microréalisation, appui communautaire etc.) dont l'impact pourrait être maximisé par un meilleur accès aux services financiers ;
- le niveau de pauvreté supérieur à la moyenne ;
- la forte concentration de la population active occupée ;
- la prédominance d'activités génératrices de revenus en particulier les activités agricoles ;
- le fort dynamisme et la bonne structuration des groupements de base ;
- le niveau d'accessibilité et de sécurité.

iii. Bénéficiaires

59. Les bénéficiaires du PAE/SFI seront :

- la cellule de suivi des EMF, le comité national de Microfinance et l'association professionnelle ;
- les prestataires de services techniques et financiers (PST et PSF) ;
- les pauvres et les populations à faibles revenus.

60. Les appuis à la cellule de suivi des EMF, au comité national de microfinance et à l'association professionnelle des EMF participent à l'amélioration de l'environnement légal, réglementaire et institutionnel. Les appuis au comité national de Microfinance permettront de diffuser les meilleures pratiques auprès des autres partenaires au développement qui y sont représentés.
61. Au niveau des intermédiaires financiers, un accent particulier sera mis sur les établissements de microfinance qui veulent développer leurs activités en milieu rural et périurbain ; mais aussi sur ceux qui se lancent dans l'innovation par la création de produits et de services financiers adaptés aux pauvres et aux populations à faibles revenus.
62. Eu égard à la volonté du gouvernement centrafricain et des partenaires au développement de favoriser l'accès des populations aux services financiers et compte tenu du redéploiement du CMCA à Bangui, les bénéficiaires finaux du PAE/SFI seront prioritairement les pauvres et les populations à faibles revenus des zones rurales et périurbaines.
63. Le PAE/SFI est prévu pour une durée de 4 ans (2007-2011) avec un budget estimatif de 4 millions de dollars dont 1,6 millions pour le PNUD, 1,2 millions pour le FENU, les 1,2 millions restant devant être mobilisés auprès d'autres partenaires. Les 75% du budget seront consacrés au FAI et au fonctionnement du programme et les 25% restants au FRG.

iv. Mécanismes financiers

64. Le Programme d'Appui à l'Emergence d'un Secteur Financier Inclusif en RCA sera doté de deux fonds : un fonds d'appui institutionnel et un fonds de refinancement et de garantie.
- **Le Fonds d'Appui Institutionnel (FAI)** assurera la couverture, sous forme de subventions, des besoins en appui institutionnel de la Cellule de Microfinance, du Comité National de Microfinance, de l'Association Professionnelle des EMF et des Etablissements de Microfinance sélectionnés par le PAE/SFI. Il s'agira essentiellement d'un :
 - appui au cadre institutionnel par la diffusion de pratiques optimales et par le renforcement des capacités ;
 - appui à la création d'institutions financières et au développement des opérations des EMF existants.
 - **Le Fonds de Refinancement et de Garantie (FRG)**, d'un montant de 1.000.000 dollars américains, sera exclusivement consacré au financement, à des taux concessionnels, des prestataires de services financiers. Il servira également à la mise en place de dépôts de garantie pour une couverture dégressive des risques dans le cadre du financement des EMF et autres prestataires de services financiers par des banques locales.
65. Les remboursements en capital seront maintenus comme fonds à recycler dans le cadre du programme durant toute la période de son exécution. La dévolution des fonds sera décidée par le PNUD/FENU en fin de programme en fonction des résultats atteints et des perspectives du secteur. Les modalités de transfert des ressources seront explicitées dans les accords cadre entre le PAE/SFI et les prestataires de services techniques et financiers.
66. L'accès aux ressources des Fonds (FAI et FRG) se fera sur une base compétitive entre les différents EMF remplissant des critères qui seront prédéfinis et en fonction de leur plan d'affaire. Les Fonds (FAI et FRG) seront dotés de Manuels de Procédures régissant leurs interventions.
67. Les demandes des EMF approuvées par le Comité de Pilotage du Programme (CPP), après analyse du Conseiller Technique Résident, seront régies par des contrats de performance établis avec les structures concernées.

C. Résultats attendus

68. Les principaux résultats attendus du PAE/SFI sont :

- l'amélioration de l'environnement légal et réglementaire et du cadre institutionnel du secteur financier ;
- l'accès des pauvres et des populations à faibles revenus à des services financiers de qualité et sur une base pérenne, particulièrement dans les zones rurales ;
- la mise en œuvre de partenariats et de synergies entre les différents acteurs pour la construction d'un secteur financier inclusif.

C-1 : Résultat n°1 et produits intermédiaires

Résultat n°1 : L'amélioration de l'environnement et du cadre institutionnel du secteur financier.

69. **Produit intermédiaire n°1.1** : Le Comité National de Microfinance (CNMF) est renforcé. Les activités prévues portent sur :

- la formation des membres du Comité National de Microfinance sur les pratiques optimales ;
- l'actualisation de la stratégie nationale de microfinance ;
- l'appui au fonctionnement du comité national.

70. **Produit intermédiaire n° 1.2** : Les capacités de l'Association Professionnelle des EMF sont renforcées afin qu'elle joue son rôle de promotion et de défense des intérêts de la profession. L'appui portera notamment sur :

- l'évaluation des besoins en appui institutionnel de l'Association Professionnelle ;
- l'équipement et la prise en charge, de manière dégressive, des frais de fonctionnement de l'Association Professionnelle ;
- l'accompagnement des EMF non agréées pour la finalisation de leur dossier d'agrément ;
- la sensibilisation pour une adhésion massive des EMF à l'Association ;
- l'élaboration d'un plan d'affaires et d'un plan de formation pour l'Association ;
- l'identification et la formation de formateurs en microfinance ;
- l'organisation de journées, d'ateliers, de séminaires d'information et sensibilisation sur la microfinance et ses enjeux ;

71. **Produit intermédiaire n° 1.3** : Les capacités techniques et les moyens de la Cellule de Microfinance du Ministère de l'Economie des Finances sont renforcés. Les appuis du programme porteront sur :

- la diffusion du règlement n°1/02/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de Microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ; et celle des normes prudentielles applicables aux EMF ;
- la formation du personnel de la Cellule ;
- l'acquisition de moyens de transport ;
- la création d'une base de données sur les EMF ;
- la contribution à la prise en charge du coût des missions de supervision et de contrôle du secteur.

72. **Produit intermédiaire n° 1.4** : les pratiques optimales de microfinance sont disséminées et largement appliquées par :

- la formation, les voyages d'étude etc. ;
- la mise à disposition à temps plein d'un gestionnaire technique en microfinance auprès du bureau du PNUD ;

- la vulgarisation du "**Livre Bleu**" sur l'Inclusion Financière auprès des acteurs du secteur ;
- la présentation auprès des différents acteurs, notamment des bailleurs, des programmes de formation (Microfinance Distance Learning Course, cours du CGAP, Boulder etc.).

C-2 : Résultat n° 2 et produits intermédiaires

Résultat n° 2 : l'accès des pauvres et des populations à faibles revenus à des services financiers de qualité et sur une base pérenne, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines.

73. Produit intermédiaire n° 2.1 : le Fonds d'Appui Institutionnel est mis en place pour le renforcement des capacités techniques des acteurs du secteur et pour encourager l'innovation financière. Ceci se fera par :

- l'élaboration d'un manuel de procédures sur les modalités de fonctionnement du Fonds ;
- la mise en place des dotations des bailleurs de Fonds ;
- l'élaboration et la diffusion d'un guide simplifié sur les conditions et modalités d'accès au Fonds d'Appui Institutionnel (FAI).

74. Produit intermédiaire n°2.2 : les populations et les EMF sont sensibilisés sur l'importance de l'épargne grâce à des campagnes nationales. Ceci se fera par :

- un appui au développement de produits d'épargne adaptés ;
- l'organisation de sessions de formation et de sensibilisation sur l'épargne.

75. Produit intermédiaire n°2.3 : la sélection des EMF partenaires du programme est effectuée et leurs capacités renforcées pour une offre de produits et de services adaptés aux besoins des populations ciblées par :

- une évaluation d'EMF partenaires potentiels du programme ;
- l'élaboration des plans d'affaires des EMF sélectionnés ;
- un renforcement des capacités techniques et managériales des élus et du personnel des EMF ;
- un appui au développement de produits et services financiers adaptés aux pauvres et aux populations à faibles revenus ;
- une analyse des Systèmes d'Information de Gestion des EMF membres de l'APEMF et un appui pour la mise en place de SIG adaptés ;
- l'appui pour la création ou pour l'extension des EMF dans les zones rurales (antennes, caisses de base, points de services etc.).

76. Produit intermédiaire n°2.4 : le Fonds de Refinancement et de Garantie des EMF est mis en place par :

- l'élaboration d'un manuel de procédures sur les modalités de fonctionnement du Fonds de refinancement et de Garantie (FRG) ;
- l'identification des EMF potentiels bénéficiaires du Fonds et autres partenaires du FRG ;
- la mise en place des dotations des bailleurs ;
- l'élaboration et la diffusion du guide pratique sur le fonctionnement du FRG ;
- la mise en place des lignes de crédit et de garanties au profit des EMF.

77. Pour bénéficier d'appuis institutionnels, les EMF devront satisfaire les exigences suivantes :

- disposer d'une autorisation légale d'exercer ;

- Adhérer à l'Association Professionnelle des EMF (c'est une exigence de l'article 20 du règlement N°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la zone CEMAC) ;
- présenter des perspectives de croissance et de viabilité ;
- promouvoir la collecte de l'épargne des membres et/ou bénéficiaires ;
- gérer le portefeuille crédit dans la limite du seuil critique (taux de portefeuille à risque) défini par le programme.

C-3 : Résultat n°3 et produits intermédiaires

Résultat n°3 : la mise en place de partenariats et de collaborations avec les acteurs du secteur est effective et la Cellule de Gestion du Programme (CGP) est opérationnelle.

78. Produit intermédiaire n°3.1 : le cadre de concertation sur le secteur de la microfinance est fonctionnel et des partenariats avec d'autres acteurs tissés :

- organisation de rencontres périodiques regroupant l'ensemble des acteurs du secteur ;
- élaboration d'un rapport annuel sur le secteur ;
- diffusion du rapport annuel.

79. Produit intermédiaire n°3.2 : la Cellule de Gestion du Programme est opérationnelle.

D. Cadre logique & Indicateurs du programme

<p>EFFETS UNDAF :</p> <p>1) D'ici 2011, les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix, de sécurité et de prospérité économique où les droits humains sont respectés ; elles participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la paix ;</p> <p>2) D'ici 2011, la tendance à la dégradation des indicateurs sociaux de base est inversée, la pauvreté est réduite, et le pays s'est engagé dans un processus de développement durable avec une pleine participation communautaire.</p>		<p>EFFETS PROGRAMME PNUD : Amélioration des revenus des populations, particulièrement en zone rurale, par la création d'emplois, la promotion du secteur privé et l'accès à des services de microfinancement durables.</p>	
<p>DOMAINES D'INTERVENTION :</p>			
<p>RESULTATS ESCOMPTES : Améliorer, de manière durable, la situation socio-économique des populations de la RCA à travers une offre viable et pérenne de produits et de services financiers.</p>			
Résultats attendus	Produits Intermédiaires	Indicateurs clés	Partenaires
<p>1. L'amélioration de l'environnement et du cadre institutionnel du secteur financier</p>	<p>1.1. Le Comité National de Microfinance (CNMF) est renforcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunion du Comité National de Microfinance <ul style="list-style-type: none"> - Une (1) séance de formation des membres du comité national en année 1, deux (2) en année 2 et une (1) en année 3 et année 4 - tenue au moins d'une (1) réunion du Comité par an • Stratégie Nationale de Microfinance adoptée en année 2 	<p>CNMF PNUD FENU CGP</p>
	<p>1.2. Les capacités de l'Association Professionnelle des EMF sont renforcées pour qu'elle joue son rôle de promotion et de défense des intérêts de la profession</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins en appui institutionnel de l'Association sont évalués, le plan d'affaire et le plan de formation élaborés en année 1 • Adhésion des EMF opérationnels à l'Association : <ul style="list-style-type: none"> - 25% en année 1 ; - 50% en année 2 ; - 85% en année 3. - 100 en année 4. • Constitution d'un pool de formateurs certifiés sur les cours du CGAP et sur des d'autres modules : <ul style="list-style-type: none"> - 3 en année 1 ; - 5 en année 2 ; - 4 respectivement pour les années 3 et 4 ; • Organisation annuelle de l'Assemblée générale de l'Association des EMF • Nombre de sessions et ateliers d'information sensibilisation sur la microfinance 	<p>APEMF CGP CAPAF PST</p>
	<p>1.3. Les capacités techniques, et les moyens de la Cellule de Microfinance sont renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement CEMAC et les règles prudentielles sont disponibles dans tous les EMF en année 2 • Une session de formation sur le cadre légal et réglementaire est organisée en année 1 et deux sessions en année 2 • La base de données sur le secteur est mise en place en année 1 et les mises à jour apportées • Les EMF indépendants et les réseaux sont inspectés par la cellule dans les proportions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 2 EMF et un réseau en année 1 ; - Un minimum de 5 EMF et un réseau par an pour les années suivantes. • Des sessions de formation sur les meilleures pratiques sont organisées chaque année et sur toute la durée du programme • Chaque EMF dispose du livre bleu, de même que les partenaires qui interviennent dans la Microfinance. 	<p>CMF PST CGP</p>
	<p>1.4. Les pratiques optimales de microfinance sont disséminées et largement appliquées.</p>		

EFFETS UNDAF :		<p>1) D'ici 2011, les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix, de sécurité et de prospérité économique où les droits humains sont respectés ; elles participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la paix ;</p> <p>2) D'ici 2011, la tendance à la dégradation des indicateurs sociaux de base est inversée, la pauvreté est réduite, et le pays s'est engagé dans un processus de développement durable avec une pleine participation communautaire.</p>	
EFFETS PROGRAMME PNUD :		Amélioration des revenus des populations, particulièrement en zone rurale, par la création d'emplois, la promotion du secteur privé et l'accès à des services de microfinancement durables.	
DOMAINES D'INTERVENTION :			
RESULTATS ESCOMPTES : Améliorer, de manière durable, la situation socio-économique des populations de la RCA à travers une offre viable et pérenne de produits et de services financiers.			
Résultats attendus	Produits Intermédiaires	Indicateurs clés	Partenaires
2. L'accès des pauvres et des populations à faibles revenus à des services financiers est favorisé et accru.	2.1. Le Fonds d'Appui Institutionnel est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> Le manuel de procédure du Fonds d'appui est mis en place durant la première année Le Comité National de Microfinance, l'Association Professionnelle des EMF, la Cellule de Microfinance et trois (3) réseaux d'EMF bénéficient du FAI 	PNUD FENU CGP
	2.2. Les populations sont sensibilisées sur l'importance de l'épargne	<ul style="list-style-type: none"> Trois séances (3) de sensibilisations sur l'importance de l'épargne sont organisées la première année et deux (2) les années qui suivent Sur la base du nombre d'épargnants en décembre 2006 (données de référence), les niveaux de progression sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> 25% les deux premières années ; 10% les années suivantes. 	APEMF EMF CGP
3. La mise en place de partenariats et de collaborations avec les acteurs du secteur est effective et la CGP est opérationnelle	2.3. La sélection des EMF partenaires du programme est effectuée et leurs capacités renforcées pour une offre de produits et de services adaptés aux besoins des populations.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réseaux d'EMF appuyés sur la période: 03 dont 2/3 en milieu rural ainsi repartis : <ul style="list-style-type: none"> 03 réseaux d'EMF sont sélectionnés pour développer des produits et services adaptés, en milieu rural Des SIG ont été sélectionnés et mis en place dans 02 réseaux EMF: Sur la base du portefeuille crédit en cours et du nombre de crédit en décembre 2006 (données de référence), les niveaux de progression sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> 20% les deux premières années ; 05 à 10% les années suivantes. Le CMCA consolide ses objectifs de viabilité (autonomie opérationnelle à partir de 2006) Les deux autres réseaux à appuyer couvrent leurs charges à partir de leurs produits d'exploitation à partir de la troisième année du programme 	PNUD FENU CGP PST
	2.4. Le Fonds de refinancement et de Garantie (FRG) est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> Le manuel de procédure du Fonds de refinancement et de Garantie est mis en place la première année 03 réseaux d'EMF bénéficient des ressources du Fonds de Refinancement et/ou de Garantie ; 	PNUD FENU CGP
3. La mise en place de partenariats et de collaborations avec les acteurs du secteur est effective et la CGP est opérationnelle	3.1. Le cadre de concertation est fonctionnel et des partenariats tissés	<ul style="list-style-type: none"> Chaque année, un rapport sur le secteur de la Microfinance est élaboré et diffusé aux partenaires 	CNMF PST CGP
	3.2. La Cellule de Gestion du Projet est opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Une évaluation à mi parcours et une finale sont effectuées respectivement en année 2 et 4 Des missions de suivi sont effectuées par l'URM/FENU : <ul style="list-style-type: none"> une (1) en année 1 deux (2) pour les années 2, 3 une (1) en année 4. 	PNUD FENU CGP

Les indicateurs du programme, en valeur absolue, sont repris dans le tableau ci-après :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	
MACRO & MESO	Nombre de sessions de formation du Comité National de Microfinance	1	2	1	1
	Nombre de réunions du Comité National de Microfinance	1	1	1	1
	Nombre de formateurs certifiés sur les Best Practises	3	8	12	16
	Nombre de sessions de formation sur le cadre légal et réglementaire	1	2	0	0
	Nombre d'EMF inspectés par la cellule de Microfinance	2	5	5	5
	Nombre de séances de sensibilisation sur l'épargne	3	2	2	2
	Nombre de sociétaires/épargnants	44 325	55 406	60 947	67 042
	% de femmes sociétaires/épargnants	22 163	33 244	39 615	46 929
	Encours d'épargne	4 399 900 581	5 499 875 727	6 049 863 299	6 654 849 629
	Encours de crédit	1 354 050 516	1 624 860 619	1 754 849 469	1 895 237 426
MICRO					

Le pourcentage de femmes sociétaires/épargnants est de :

- 50% en année 1 ;
- 60% en année 2 ;
- 65% en année 3 ;
- 70% en année 4.

E. Budget du Programme

Résultat attendu	Produits Intermédiaires	Activités	Description Budgétaire	Resp.	Budget (USD)	année 1	année 2	année 3	année 4	Baileurs	
1. L'amélioration de l'environnement et du cadre institutionnel du secteur financier	1.1. Le Comité National de Microfinance (CNMF) est renforcé	1.1.1. Formation des membres du comité national sur les pratiques optimales.	Formation	CGP	9 000	3 000	2 000	2 000	2 000	P	
		1.1.2. Actualisation de la stratégie nationale de microfinance	Contrat : prestation service	FENU	20 000	20 000	0	0	0	0	P
		1.1.3. Prise en charges des frais de fonctionnement lors des rencontres périodiques	Subvention	CGP	9 000	3 000	2 000	2 000	2 000	2 000	P
	Sous Total Produits Intermédiaires 1.1.					38 000	26 000	4 000	4 000	4 000	
	1.2. les capacités de l'Association Professionnelle des EMF sont renforcées pour qu'elle joue son rôle de promotion et de défense des intérêts de la profession	1.2.1. évaluation des besoins en appui institutionnel de l'APEMF.	Contrat : prestation service	Contrat : prestation service	Prestataires techniques	2 000	2 000	0	0	0	P
		1.2.2. équipement et prise en charge des frais fonctionnement de l'APEMF suivant les résultats de l'évaluation des besoins en appui institutionnel.	Investissement/ Fonctionnement (subvention)	Investissement/ Fonctionnement (subvention)	CGP	45 000	10 000	15 000	10 000	10 000	P
		1.2.3. Accompagnement des EMF non agréés pour la finalisation de leur dossier d'agrément.	Contrat : prestation service	Contrat : prestation service	Prestataires techniques	18 000	5 000	6 000	5 000	2 000	P
		1.2.4. sensibilisation des EMF pour une adhésion massive à l'APEMF	Contrat : prestation service	Contrat : prestation service	Prestataires techniques	5 000	2 000	1 000	1 000	1 000	P
		1.2.5. Elaboration d'un plan d'affaires et d'un plan de formation pour l'APEMF.	Contrat : prestation service	Contrat : prestation service	Prestataires techniques	10 000	10 000	0	0	0	F
		1.2.6. Identification et formation de formateurs en Microfinance	Contrat : prestation service	Contrat : prestation service	Prestataires techniques	90 000	15 000	30 000	30 000	15 000	F
		1.2.7. Organisation de journées, d'ateliers, de séminaires d'information et sensibilisation sur la microfinance et ses enjeux	Contrat : prestation service	Contrat : prestation service	Prestataires techniques	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000	P
	Sous Total Produits Intermédiaires 1.2.					190 000	49 000	57 000	51 000	33 000	
	1.3. les capacités techniques, et	1.3.1. La diffusion du règlement CEMAC et des normes prudentielles.	CGP	CGP	CGP	12 000	5 000	3 000	3 000	1 000	P

Résultat attendu	Produits Intermédiaires	Activités	Description Budgétaire	Resp.	Budget (USD)	année 1	année 2	année 3	année 4	Bailleurs	
2. l'accès des pauvres et des populations à faibles revenus à des services financiers est favorisé et accru.	1.4. les pratiques optimales de microfinance sont disséminées et largement appliquées.	1.3.2. Formation du personnel et voyage d'études.	Formation	Prestataires techniques	45 000	10 000	15 000	10 000	10 000	P	
		1.3.3. Acquisition de moyens de transport.	Achat : équipement	CGP	40 000	40 000	0	0	0	0	P
		1.3.4. La création et mise à jour d'une base de données sur le secteur de la microfinance.	Contrat : prestation service	Prestataires techniques	10 000	5 000	2 000	2 000	2 000	1 000	P
		1.3.5. La contribution à la prise en charge du coût des missions de supervision/contrôle du secteur.	Subvention	CGP	55 000	10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	P
		Sous Total Produits Intermédiaires 1.3.				162 000	70 000	35 000	30 000	27 000	
	2.1. le Fonds d'Appui institutionnel est mis en place	1.4.1. voyages d'études	Subvention	CGP	60 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	P
		1.4.2. Vulgarisation du livre bleu sur l'Inclusion Financière	CGP	CGP	6 000	3 000	3 000	0	0	0	F
		1.4.3. Présentation auprès des différents acteurs, des possibilités de cours (Microfinance Distance Learning Course, CGAP, Boulder etc.)	CGP	CGP	0	0	0	0	0	0	
		Sous Total Produits Intermédiaires 1.4.				66 000	18 000	18 000	15 000	15 000	
		2.2. les populations sont sensibilisées sur l'importance de l'épargne	2.1.1. Elaboration d'un manuel de procédures sur les modalités de fonctionnement du Fonds.	CGP	CGP	0	0	0	0	0	0
2.1.2. Mise en place des dotations des bailleurs de fonds.	Subvention		Bailleurs	0	0	0	0	0	0		
2.1.3. Elaboration et diffusion d'un guide simplifié sur les conditions et modalités d'accès au FAI.	Contrat : prestation service		Prestataires techniques/CGP	6 500	4 000	1 000	1 000	1 000	500	P	
Sous Total Produits Intermédiaires 2.1.					6 500	4 000	1 000	1 000	500		
2.3. la sélection des EMF partenaires du	2.2.1. Appui au développement de produits d'épargne adaptés		Contrat : prestation service	Prestataires techniques	50 000	10 000	20 000	10 000	10 000	10 000	P
	2.2.2. organisation de session de formation et de sensibilisation sur l'épargne.	Formation	Prestataires techniques	35 000	15 000	10 000	8 000	8 000	2 000	P	
	Sous Total Produits Intermédiaires 2.2.				85 000	25 000	30 000	18 000	12 000		
		2.3.1. Mission d'évaluation d'EMF partenaires potentiels du programme.	Contrat : prestation service	Prestataires techniques	46 000	6 000	20 000	10 000	10 000	F	

Résultat attendu	Produits Intermédiaires	Activités	Description Budgétaire	Resp.	Budget (USD)	année 1	année 2	année 3	année 4	Baileurs	
programme est effectué et leurs capacités renforcées pour une offre de produits et de services adaptés aux besoins des populations cibles.	2.3.2. Elaboration des plans d'affaires des EMF sélectionnés	2.3.2. Renforcement des capacités des élus et du personnel technique des EMF	Contrat : prestation service	Prestataires techniques	70 000	10 000	40 000	10 000	10 000	F	
			Formation	Prestataires techniques	140 000	20 000	50 000	40 000	30 000	P	
			Contrat : prestation service	Prestataires techniques	45 000	0	30 000	10 000	5 000	F	
			Contrat : prestation service	Prestataires techniques	60 000	0	35 000	15 000	10 000	F	
			Contrat : prestation service	Prestataires techniques	570 000	0	260 000	160 000	150 000	P - F-B	
			Investissement/Fonctionnement (subvention)	CGP	350 000	0	200 000	150 000	0	P-B	
			Sous Total Produits Intermédiaires 2.3.					1 281 000	36 000	635 000	395 000
	2.4. Le Fonds de refinancement et de Garantie (FRG) est mis en place	2.4.1. Elaboration d'un manuel de procédures sur les modalités de fonctionnement du Fonds de refinancement et de Garantie	2.4.1. Elaboration d'un manuel de procédures sur les modalités de fonctionnement du Fonds de refinancement et de Garantie	CGP	CGP	0	0	0	0	0	
				CGP	CGP	9 000	3 000	2 000	2 000	2 000	F
				Ligne de crédit	FENU	955 000	0	600 000	300 000	55 000	F-B
Contrat : prestation service				Prestataires techniques/CGP	7 000	3 000	2 000	1 000	1 000	F	
CGP				CGP	0	0	0	0	0	0	
Sous Total Produits Intermédiaires 2.4.					971 000	6 000	604 000	303 000	58 000		
3. La mise en place de partenariats et de collaborations avec les acteurs du secteur est	3.1. Le cadre de concertation est fonctionnel et des partenariats tissés	3.1.1. Organisation de rencontres périodiques avec les acteurs	CGP	CGP	22 500	5 000	7 500	5 000	5 000	P	
			Contrat : prest. service	Prestataires techniques	15 000	0	5 000	5 000	5 000	P	
			Sous Total Produits Intermédiaires 3.1.				37 500	5 000	12 500	10 000	10 000

Résultat attendu	Produits Intermédiaires	Activités Techniques	Description Budgétaire	Resp.	Budget (USD)	année 1	année 2	année 3	année 4	Bailleurs	
effective et la CGP est opérationnelle	3.2. La Cellule de Gestion du Projet est opérationnelle	3.2.1. Conseiller Technique Résident	Salaire	PNUD	440 000	50 000	125 000	130 000	135 000	F	
		3.2.1.1. Expert national	Salaire	PNUD	172 500	22 500	47 500	50 000	52 500	P	
		3.2.2. Assistant	Salaire	PNUD	48 000	6 000	13 000	14 000	15 000	P	
		3.2.3. Chauffeur	Salaire	PNUD	13 750	1 750	3 800	4 000	4 200	P	
		3.2.5. Frais de mission (suivi)	Fonctionnement	CGP	35 000	5 000	10 000	10 000	10 000	P	
		3.2.6. matériel de transport	Investissement	CGP	40 000	40 000	0	0	0	0	P
		3.2.7. mobiliers et matériels de bureau	Investissement	CGP	10 000	10 000	0	0	0	0	P
		3.2.8. matériel informatique	Investissement	CGP	10 000	7 000	3 000	0	0	0	P
		3.2.9. Fonctionnement	Fonctionnement	CGP	83 250	11 250	24 000	24 000	24 000	24 000	P
		3.2.10. Mission de suivi FENU	Mission	FENU	67 500	7 500	20 000	20 000	20 000	20 000	P
		3.2.11. Evaluation à mi-parcours	Consultant	CGP	60 000	0	60 000	0	0	0	P - F
		3.2.12. Evaluation Finale	Consultant	CGP	75 000	0	0	0	0	75 000	P - F
Sous Total Produits Intermédiaires 3.2.					1 055 000	161 000	306 300	252 000	335 700		
TOTAL GENERAL: PRODUITS INTERMÉDIAIRES					3 892 000	400 000	1 702 800	1 079 000	710 200		
Frais d'Agence FENU (5%)					60 000						
ISS PNUD (3%)					48 000						
Total FENU					1 200 000						
Total PNUD					1 600 000						
A Mobiliser auprès des partenaires					1 200 000						
Grand Total					4 000 000						

Rubriques	Montant ANNEE 1	%	PNUD	TOT	PNUD	FENU	FENU
FAI	239 000	59,8%	189 000	239 000	79,1%	50 000	20,9%
FRG	0	0,0%	-	-	-	-	-
Expertise CGP Fonct. Invest. et suivi CGP	80 250	20,1%	30 250	80 250	37,7%	50 000	62,3%
TOTAL	400 000	100%	300 000	400 000	75%	100 000	25%

SECTION III- CADRE INSTITUTIONNEL ET RESPONSABILITES

A. Arrangements institutionnel

80. Le Gouvernement assurera l'hébergement du PAE/SFI à travers l'identification et la mise à disposition d'un bâtiment. Le programme fonctionnera à travers trois organes : le Comité de Pilotage du Programme (CPP), le Comité d'Investissement du Programme (CIP) et la Cellule de Gestion du Programme (CGP).

81. **Le Comité de Pilotage du Programme (CPP)** est constitué des membres suivants :

- un représentant du Ministère des Finances et du Budget ;
- un représentant du Comité National de Microfinance (CNMF)⁷ ;
- un représentant de la Cellule de Microfinance du Ministère des Finances et du Budget ;
- un représentant de la Banque Centrale (agence nationale de RCA) ;
- un représentant de l'Association des Professionnels des Etablissements de Microfinance en RCA (APEMF) ;
- un représentant de l'Association des Professionnels des Banques et Etablissements Financiers en RCA ;
- un représentant du PNUD ;
- un représentant du FENU ;
- un représentant de chaque bailleur qui participera à la dotation d'au moins un des deux fonds (FAI et FRG) ;

82. Le CPP est l'organe de décision du programme. Il aura les principales responsabilités suivantes :

- approuver les programmes d'activité de la Cellule de Gestion du Programme ;
- assurer un suivi de l'exécution du travail par une revue des rapports et la proposition de recommandations ;

83. **Le comité d'Investissement du Programme (CIP)** : Il est une émanation du Comité de Pilotage du Programme. Les membres du CIP qui auront le droit de vote sont les bailleurs du Programme. Le CIP sera chargé de l'examen des requêtes de financement (Fonds d'Appui Institutionnel et Fonds de Refinancement et de Garantie) soumis par la Cellule de Gestion du Programme. Un manuel de procédure déterminera la limite des attributions du Comité d'Investissement du Programme.

84. **La Cellule de Gestion du Programme (CGP)** est l'organe d'exécution des orientations et politiques du Comité de Pilotage du Programme. Elle a comme principales responsabilités de :

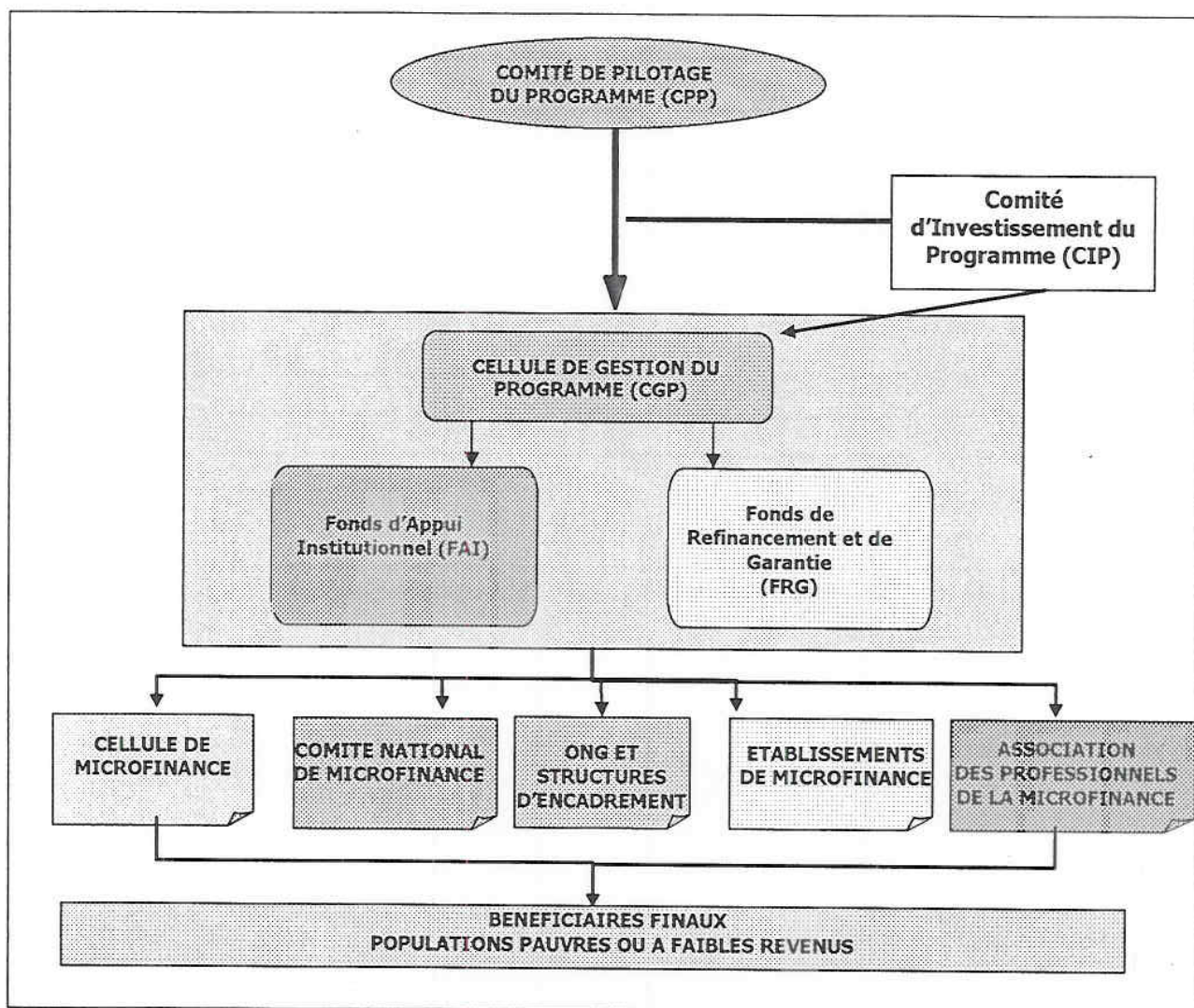
- préparer les programmes d'activités (Programmes de Travail Annuel) et les présenter au **Comité de Pilotage du Programme** pour validation ;
- analyser les demandes d'appui institutionnel et de refinancement et les présenter au **Comité d'investissement du Programme** ;
- assurer la contractualisation pour l'exécution des activités : préparation des Termes de Référence (TDR) des études, propositions de consultants, supervision des études, propositions de prestataires de services techniques ;

⁷ Le CNMF a pour mission : de formuler des propositions, recommandations et orientations stratégiques en vue de contribuer à l'élaboration et au suivi de la stratégie nationale de Microfinance ; d'encourager les échanges entre le Gouvernement et tous les acteurs du secteur en vue de promouvoir et développer les activités de Microfinance, garantir sa viabilité et l'intégrer au système financier national et enfin de mener toute action visant une large information et sensibilisation des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le secteur sur le rôle et l'importance de la Microfinance dans l'amélioration des conditions de vie de la population centrafricaine.
Le Comité National de Microfinance coordonne tous les programmes de Microfinance de la RCA.

- assurer la gestion technique et financière du programme ;
- élaborer et transmettre au Comité de Pilotage du Programme les rapports d'activités ;
- faire au Comité de Pilotage toute recommandation en vue d'améliorer l'exécution du programme.

85. La Cellule de Gestion sera dirigée par Conseiller Technique Résident, recruté par le PNUD et le FENU et placé sous la responsabilité technique du FENU (cf. TDR en annexe 3) mais sous l'autorité du Comité de Pilotage du Programme.

86. En plus du Conseiller Technique Résident, la cellule de Gestion du Programme comprendra un expert national, un assistant au programme et un chauffeur. La Cellule de Gestion du Programme bénéficiera d'appuis techniques ponctuels de l'Unité Régionale de Microfinance du FENU ou de Prestataires de Services Techniques en fonction des besoins et sera dotée des moyens requis pour son fonctionnement.



B. Contribution et rôle des différentes parties

87. **Le PNUD** contribuera au financement du programme à hauteur de 1.600.000 dollars américains. Le PNUD disposera en son sein d'un point focal Microfinance qui assurera le lien entre le PNUD/FENU et le Programme. Ce point focal bénéficiera de la formation en Microfinance (Microfinance Distance Learning Course et autres cours internationaux).

88. **Le FENU** participera à hauteur de 1.200.000 dollars américains au programme. Il sera l'agence d'exécution pour ses propres ressources. 33% des ressources du FENU constitueront le Fonds

de Refinancement et de Garantie (USD 400.000) ; les 67% restants (USD 800.000) seront octroyés sous forme d'appui institutionnel et pour le fonctionnement de la Cellule de Gestion. Le FENU, par l'intermédiaire de son Unité Régionale de Microfinance pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, assurera la supervision technique du Programme. Celle-ci comprendra le suivi-évaluation, la revue technique, la formation du Comité de pilotage, les appuis-conseils au PNUD et les évaluations (mi-parcours et finale).

89. **D'autres bailleurs** pourront rejoindre le PNUD et le FENU pour, entre autres, prendre en charge le gap de financement de 1.200.000 dollars américains à mobiliser et ainsi contribuer à l'atteinte des résultats du Programme.
90. **Les structures contractuelles** du programme à savoir le Comité Nationale de Microfinance, la Cellule de Microfinance, l'Association Professionnelle des EMF, les EMF et autres prestataires de services (financiers et techniques) respecteront les engagements contractuels et veilleront à l'atteinte des objectifs fixés dans les contrats de performance.

C. Mécanismes de suivi et évaluation

91. La Cellule de Gestion du Programme produira des rapports trimestriels et un rapport annuel à transmettre au PNUD-Bangui et à l'Unité Régionale de Microfinance du FENU à Dakar. Ces rapports qui feront l'objet d'un examen approfondi par le CPP comprendront entre autres :
- les activités réalisées par le programme ;
 - les résultats atteints par le programme par rapport aux plans de travail annuel ;
 - le niveau d'atteint des indicateurs de performance des EMF appuyés par le programme tels que retenus dans les accords cadre ;
 - les difficultés rencontrées...
92. Les rapports seront postés sur le site web du Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU).
93. Les EMF bénéficiaires des appuis du programme devront poster leurs informations dans le portail du MIX Market qui les transmettra au Micro Banking Bulletin (MBB) afin de procéder à des comparaisons (benchmarking) au niveau national, régional et international. La Cellule de Gestion du Programme procédera à une compilation semestrielle des informations et les transmettra au Comité de Pilotage du Programme.
94. Le programme fera l'objet de deux évaluations externes approfondies : une évaluation à mi-parcours en 2008 et une évaluation finale en 2011 pour apprécier la performance globale du programme, les résultats et produits atteints par rapport aux objectifs initiaux, l'impact obtenu ou qu'il pourrait avoir. Les ressources nécessaires pour le financement des évaluations (mi parcourus et finales) sont incluses dans le budget du programme. L'Unité Régionale de Microfinance pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre du FENU, basée à Dakar, assurera un suivi technique du programme.

D. Cadre juridique

95. Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'accord de base conclu entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et le PNUD, signé par les parties en août 1976. L'administration globale du PAE/SFI sera régie par les procédures et règlements du PNUD tels que contenus dans le Manuel de Programmation du PNUD.
96. Les modifications suivantes pourront être apportées au présent document de projet avec la seule signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires n'ont pas d'objection aux changements proposés. Il s'agit :

- des révisions n'ayant pas d'incidence sur les objectifs immédiats, les résultats et activités du PAE/SFI mais qui tiennent compte des apports déjà convenus ou des augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- des révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement des contributions financières du PAE/SFI. Ces modifications correspondent à l'accroissement, dû à l'inflation des dépenses d'experts ou d'autres frais en fonction de la souplesse financière de l'organisme responsable de l'activité en question.

97. Cependant, les modifications du document de projet dues à la participation au financement d'autres bailleurs de fonds du programme feront l'objet d'une révision entre les parties impliquées.

E. Risques et moyens pour les minorer

98. Les risques comprennent les facteurs non exhaustifs suivants :

- une insuffisante amélioration de la situation socio-politique entraînant une persistance de l'insécurité dans les provinces autres que Bangui ;
- une absence de synergie dans les actions des différents partenaires au développement intervenant dans le secteur ;
- un non respect des pratiques optimales par les acteurs du secteur ; principalement les ONG et autres intervenants informels
- un non respect du cadrage macro-économique projeté.

99. Ces facteurs suivants contribueront à minorer les risques :

- une amélioration de la situation socio-politique et la reprise des relations avec les principaux partenaires au développement intéressés par le secteur ;
- la finalisation du document "Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté" ;
- une concertation périodique entre les différents acteurs du secteur autour des pratiques optimales ;
- un respect du programme de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du programme.

Annexe 1 : Bilans consolidés de CMCA

ACTIF	2006			2005	PASSIF	2006	2005
	Intitulés	Brut	Amort/Prov				
IMMOBILISATIONS	1 095 979 210	499 823 577	596 155 633	565 949 712	PASSIF PROPRE	33 134 522	40 638 781
Autres immobilisations incorporelles	15 550 000	15 017 123	532 877	300 000	Capital Social	87 003 000	64 708 000
Terrain	1 500 000		1 500 000	1 500 000	Réserves	177 749 246	177 648 070
Immeuble en jouissance	649 347 076	139 605 872	509 741 204	505 246 871	Report à Nouveau	-374 412 401	-385 983 164
Matériel et mobilier expatriés	4 561 022	4 561 022	0	0	Subventions AFD	-6 794 408	37 119 987
Matériel et mobilier	119 982 230	97 323 308	22 658 922	20 516 641	Fonds de Garanties	30 451 062	28 942 365
Matériel informatique	155 574 102	118 139 008	37 435 094	13 573 230	Fonds d'Assurances	20 455 095	18 946 407
Agencements, installations	86 546 122	71 965 505	14 580 617	10 155 273	Fonds de Développement	71 180 499	68 163 103
Matériel de transports	49 900 000	47 615 756	2 284 244	4 602 738	Fonds Informatique	22 887 490	22 887 490
Immobilisations en cours	11 069 897	5 595 983	5 473 914	8 241 388	Subvention CICM	4 614 939	8 206 523
Dépôts et cautionnement	1 948 761	0	1 948 761	1 813 571	COMPTES FINANCIERS	3 438 078 370	2 572 511 787
					Comptes à Terme des Sociétaires	730 936 203	376 492 467
					Comptes Livrets des Sociétaires	2 704 369 830	2 183 065 077
AVANCES ET PRÊTS	1 176 259 775	51 559 535	1 124 700 240	919 889 240	Comptes de tiers	2 618 203	12 710 939
Prêts à Moyen Terme	422 112 611		422 112 611	332 508 906	Epargne du personnel	154 134	243 304
Prêts au personnel	60 611 189		60 611 189	33 024 172			
Prêts à Court Terme	543 069 773		543 069 773	497 971 087			
Prêts au Contentieux	150 466 202	51 559 535	98 906 667	56 385 076			
Ecart avance équilibre	0		0				
Ecart avance équipement			0	-1			
TIERS ET REGULARISATIONS	322 477 773	0	322 477 773	46 421 402	TIERS ET REGULARISATIONS	291 681 342	26 222 712
Avances et Acomptes	14 932 389		14 932 389	7 684 646	Avances et acomptes		135 335
Avances Directeur	185 886		185 886	114 320	Rémunérations dues	19 476	
Rémunérations dues			0	41 000	Compte de tiers et d'attente	15 548 826	2 503 174
Comptes tiers et attente	6 196 437		6 196 437	2 047 000	Caisse Centrale/Caisses Locales	211 276 064	0
Comptes de régul Actif	258 000		258 000	26 655	Etat	539 205	1 007 306
Charges payées d'avance	24 906 548		24 906 548	21 579 718	Ecart avance équipement CC/CL	42 130 510	0
Produits à recevoir	60 584 269		60 584 269	13 535 779	Charges à payer	18 660 087	16 701 481
Échéances prêts personnel	80 070		80 070	134 559	Cotisations Sociales	2 910 174	4 928 189
Projet/Caisse Centrale			0	946 901	Dépôts et cautionnements reçus	500 000	800 000
Ecart Caisse Centrale/Western Un	215 334 174		215 334 174	310 824	Échéances prêts personnel		50 727
			0	0	Ouverture progressive	97 000	96 500
TRESORERIE	1 728 778 550	0	1 728 778 550	1 677 223 845			
Banques : Comptes à Terme	1 403 943 075		1 403 943 075	868 262 929			
Banques : Comptes à vue	197 873 990		197 873 990	85 552 681	COMPTES FINANCIERS	441 000	0
Caisses Espèces	126 803 842		126 803 842	123 403 335	Virements de Fonds	441 000	0
Caisse d'avance	157 643		157 643	5 000	Résultat en attente d'affectation	-15 086 938	
					Résultat de l'exercice	23 863 900	-29 888 981
TOTAUX	4 323 495 308	551 383 112	3 772 112 196	2 609 494 289	TOTAUX	3 748 248 296	2 609 494 289

Annexe 2 : Données statistiques de l'UCACEC au 31/12/2006

CEC / UCACEC	ADHES° (Nbre)	CLIENTS KELEMBA	SOCIETARIAT (Parts sociales)		Encours des dépôts		Total crédits débloqués en 2006		Encours Crédits		Encours Impayés	
			Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur
1. CEC du 3ème Arrondissement	891	473	905	6 728 000	898	14 586 555	16	580 000	2	42 600	2	42 600
2. CEC du 4ème Arrondissement	1 730	1 725	1 070	7 157 000	2 039	30 399 770	163	2 300 000	11	1 414 000	10	734 500
3. CEC du 6ème Arrondissement	312	605	266	2 417 000	706	7 733 145	191	3 044 000	58	1 015 310	12	271 000
4. CEC du 7ème Arrondissement	180	377	296	1 700 000	316	3 661 435	76	2 635 000	4	14 750	0	0
5. CEC de Bimbo	567	652	562	2 781 360	766	12 518 360	36	1 205 000	0	0	0	0
TOTAL CEC de Bangui (1) =	3 680	3 832	3 099	20 783 360	4 725	68 899 265	482	9 764 000	75	2 486 660	24	1 048 100
6. CEC de Boali		223										
7. CEC de Boyali 2	58	0	43	241 250	55	1 240 510	0	0	0	0	0	0
8. CEC de Bossembélé	197	140	173	1 101 000	313	6 545 605	61	1 230 000	12	1 045 000	0	0
9. CEC de Bossangoa	130	314	130	221 000	130	2 851 840	85	2 610 000	15	96 300	5	22 500
10. CEC de Ladoumie	36	0	36	35 500	36	51 125	0	0	0	0	0	0
11. CEC de Yaloké	161	0	161	899 600	161	226 550	0	0	0	0	0	0
12. CEC de Baoro	39	0	39	178 000	37	23 600	0	0	0	0	0	0
13. CEC de Doaka	25	0	25	79 000	25	274 000	0	0	0	0	0	0
14. CEC de Bouar	249	0	249	777 500	249	1 729 600	10	238 100	5	47 230	17	24 030
TOTAL CEC de Province (2) =	895	677	856	3 532 850	1 006	12 942 830	156	4 078 100	32	1 188 530	22	46 530
TOTAL GENERAL (1) + (2) :	4 575	4 509	3 955	24 316 210	5 731	81 842 095	638	13 842 100	107	3 675 190	46	1 094 630

Annexe 3 : TDR de Conseiller Technique Résident

Niveau du Poste : ALD 3
Titre du poste : Conseiller Technique Résident
Lieu d'affectation : Bangui (République Centrafricaine)

1. Brève description des responsabilités

Sous la supervision administrative du PNUD et technique du FENU, le Conseiller Technique résident est chargé de la gestion du Programme et de la conduite des opérations y relatives. Il apporte en outre des appuis -conseils au Comité National de Microfinance et à la Cellule de suivi des EMF au sein de laquelle il exerce sa fonction.

Comme gestionnaire du Programme, il :

- représente le Programme auprès du Comité de Pilotage du Programme, du PNUD et du Gouvernement ;
- assure la programmation, le suivi et la coordination des activités ;
- exécute les opérations du Programme ;
- gère, sur le plan administratif et financier le Programme ;
- élabore les rapports d'avancement et transmet de façon régulière des indicateurs de performance du programme ;
- prépare et présente les plans de travail des EMF au Comité de Pilotage du Programme ;
- contribue à la mobilisation des ressources, notamment d'autres bailleurs pour le financement des activités du Programme.

Comme Conseiller technique, il :

- fournit des appuis-conseils à la Cellule de suivi des EMF ;
- participe aux sessions de formation portant sur l'amélioration de l'environnement ;
- contribue à l'application de bonnes pratiques par les acteurs principaux du secteur.

2. Relations

Relations hiérarchiques

Administrativement, le Conseiller Technique dépend hiérarchiquement du PNUD à qui il rend compte selon les modalités définies. Sur le plan technique, il rend compte au FENU.

Relations fonctionnelles

Le Conseiller Technique entretient des relations fonctionnelles avec :

- le Comité National de Microfinance ;
- Le Comité de pilotage du Programme ;
- le Comité d'Investissement du Programme ;
- le bureau du PNUD ;
- la Cellule de Suivi des EMF ;
- l'Association Professionnelle des EMF ;
- les EMF impliquées dans le Programme.

3. Allocation du temps

A titre indicatif, le Conseiller Technique Résident a la répartition du temps de travail suivante :

- Gestion administrative :
5%
- Exécution des opérations du Programme :
60%

- Appuis-conseils au Comité National de Microfinance et à la Cellule de suivi des EMF : 20%
- Diffusion et application des pratiques optimales de microfinance : 15%

4. Missions

Le Conseiller Technique Résident doit être préparé à passer au moins 50% de son temps de travail sur le terrain.

5. Qualifications requises

Le Conseiller Technique Résident doit être titulaire d'un diplôme de second cycle universitaire en développement, économie ou finance. Il aura une expérience d'au moins 5 ans de pratique dans le domaine de la microfinance.

Il doit maîtriser les logiciels usuels de travail et disposer des qualités de travail en équipe et de négociateur.

Annexe 4 : TDR de l'Expert National en Microfinance

Niveau du Poste : LNOA
Titre du poste : Chargé de Programme en Microfinance
Lieu d'affectation : Bangui (République de Centrafrique)

1. Brève description des responsabilités

Sous la supervision du Conseiller Technique Résident, l'Expert National apporte son appui dans les deux domaines suivants :

1.1. Appui institutionnel aux structures de l'environnement de la Microfinance

- i. Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités de la Cellule de Microfinance dans son rôle de surveillance et de contrôle du secteur de la microfinance ;
- ii. Appui au Comité National de Microfinance d'une part, et la préparation et la présentation des propositions d'investissement au niveau du Comité de Pilotage du Programme d'autre part ;
- iii. Appui dans la mise en place et le suivi du Fonds d'Appui Institutionnel (FAI) et du Fonds de Refinancement et de Garantie (FRG).

1.2. Renforcement des capacités des établissements de microfinance

- i. Mise en œuvre des appuis planifiés aux différentes structures, telles que les EMF contractants, les Prestataires de Services Techniques (PST) et l'Association Professionnelle des EMF ;
- ii. Suivi de la préparation et de la diffusion de tous les outils méthodologiques de formation des EMF ;
- iii. Elaboration et soumission au Conseiller Technique Résident d'un plan de suivi des indicateurs de performance des EMF.

2. Description détaillée des tâches

Les tâches spécifiques attendues de l'Expert National sont les suivantes dans les deux domaines d'activité identifiés :

2.1. Tâches relatives à l'appui aux institutions d'encadrement du secteur

2.1.1. Renforcement des capacités de la Cellule de Microfinance

L'intervention consistera plus spécifiquement à :

- l'appui à l'identification de formation adaptée pour la supervision et le contrôle ;
- la participation à la diffusion du cadre légal et réglementaire à l'intention des EMF, de leurs faîtières et des structures d'appui technique et de tout autre structure ou partenaire intéressé par le secteur ;
- la tenue d'une banque de données sur le secteur de la microfinance ;
- les appuis méthodologiques pour les missions de contrôle et de supervision.

2.1.2. Appui au Comité National de Microfinance (CNMF)

L'Expert National apportera son assistance au Conseiller Technique Résident dans le cadre de l'appui au Comité National de Microfinance, notamment sur les aspects suivants :

- contribution à l'animation du CNMF ;
- contribution à la conduite des études sectorielles (TDR, choix des consultants, lecture et commentaires des drafts...) ;
- analyse des appuis financiers (prêts, subventions, autres mécanismes de financement adaptés) ;
- préparation et présentation des propositions d'investissement au niveau du Comité de Pilotage ;
- participation aux ateliers de concertation et confection des rapports d'ateliers.

2.1.3. Mise en place et suivi du FAI et du FRG

L'Expert National apportera son assistance au Conseiller Technique Résident dans la mise en place du FAI et du FRG comprenant essentiellement les mécanismes suivants :

- l'appui institutionnel pour l'octroi de subventions dégressives, sur la base de contrats de performance, et le financement des actions de renforcement institutionnel et d'expansion ;
- les fonds pour l'extension, la restructuration ou la création de nouveaux EMF ;
- les lignes de crédit consenties à des taux proches du marché ;
- les garanties.
- le développement et la mise sur le marché de produits nouveaux financés par le Fonds d'Appui Institutionnel.

2.1.4. Tâches de gestion

L'Expert National apportera son assistance au Conseiller Technique Résident dans :

- les tâches de secrétariat du Comité d'Investissement ;
- la préparation du plan de travail annuel (PTA), incluant les besoins financiers et la programmation budgétaire ;
- la préparation des programmes et des rapports trimestriels ;
- la préparation et présentation des demandes de financement des structures concernées ;
- la facilitation de la conduite des audits annuels des EMF et du Programme, de même que des évaluations et les missions de suivi.

2.2. Renforcement des capacités des Etablissements de Microfinance (EMF)

L'intervention de l'Expert National consistera plus spécifiquement à :

- l'appui à la préparation ou à l'actualisation des plans d'affaire des EMF partenaires identifiés par le programme sur la base des résultats de l'évaluation ;
- le suivi de la mise en œuvre directe ou déléguée des mesures idoines pour atteindre les objectifs de développement des EMF considérés ;
- l'appui technique pour l'application des procédures, le développement d'outils méthodologiques, les nouveaux produits, le système d'information de gestion, la gouvernance, la gestion du portefeuille, l'évolution institutionnelle et la transformation, la formation et la gestion des ressources humaines, ainsi que la diffusion des pratiques optimales ;

2.2.1. L'appui à l'Association des EMF

Les tâches spécifiques de l'Expert National comprendront :

- l'appui au développement du centre de ressources :
 - élaboration du projet de TDR de consultants à l'attention du Conseiller Technique ;
 - suivi de l'application des recommandations des consultants.

- l'appui au développement de services payants notamment dans le domaine de la formation des EMF ;
- la contribution au développement de supports de formation ;
- la contribution aux concertations pour le développement de l'APEMF ;

2.2.2. Diffusion des pratiques optimales de microfinance

L'Expert National apportera son assistance au Conseiller Technique Résident dans :

- la diffusion des pratiques optimales par les publications des brochures et des guides
- la mise en place de la base de données des meilleures pratiques comme support électronique à la disposition des EMF.

2.2.3. Tâches de gestion et indicateurs de performance

L'Expert National apportera son concours au Conseiller Technique Résident dans :

- la préparation de l'analyse et de la transmission des indicateurs de performance ;
- l'élaboration des plans d'affaires des EMF ;
- l'application des dispositions contenues dans les manuels de procédures opérationnelles et de contrôle interne ;
- la mise en œuvre des outils méthodologiques et cahiers de formation sur les séminaires thématiques.

3. Autres responsabilités

L'Expert National assumera toute autre responsabilité qui lui sera confiée par le Conseiller Technique Résident dans le cadre de la mise en œuvre du PAE/SFI.

4. Qualifications requises

L'Expert National doit au moins être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 4) en finance/banque ou économie/développement avec une spécialisation financière. Il devra justifier d'une expérience d'au moins 5 ans de pratique dans le domaine de la microfinance.

Il doit maîtriser les logiciels usuels (Texte, Tableur, Graphique, etc...) et posséder parfaitement l'usage de la messagerie électronique. Il doit disposer des qualités de travail en équipe et montrer de l'aptitude au travail sous pression.

La connaissance de la langue anglaise serait un atout.